



Pièce # 7
Programme d'action du
PAPI Agout

PROGRAMME D'ACTION DE
PREVENTION DES INONDATIONS
Du bassin de l'Agout



L'Agout

Programme d'action du PAPI Agout

Ce présent document est la pièce n°7 constitutive du Programme d'Action et de Prévention des Inondations du bassin de l'Agout (**PAPI Agout**).

Le programme d'action est la dernière étape dans l'élaboration du dossier de PAPI, après la stratégie et le diagnostic. Ce programme précise les mesures retenues, pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie, accompagné d'un calendrier de mise en œuvre et d'un plan de financement.

Ce programme d'action est décliné sous la forme de « fiche actions » s'insérant chacune dans l'un des 7 axes constitutifs du PAPI Agout. Un lien a été fait entre chaque fiche action et les documents stratégiques du territoire que sont :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (**SDAGE**) du bassin Adour-Garonne ;
- Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (**SAGE**) du bassin de l'Agout ;
- Le Plan de Gestion du Risque Inondation (**PGRI**) du bassin Adour-Garonne ;
- Les Plans Pluriannuels de Gestion (**PPG**) du bassin de l'Agout.

Financeurs du projet



Etat



**Agence de l'Eau
Adour-Garonne**



FEDER



Région Occitanie



Département du Tarn

Rédigé par : Nathanaël MOREAU, chargé de mission inondation

Supervisée par : Sophie GALAUP-LEBROU, directrice de l'EPAGE Agout

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	6
AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI AGOUT	8
FICHE ACTION 0.1 : Pilotage et animation du PAPI complet du bassin de l'Agout.....	8
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.....	11
FICHE ACTION 1.1 : Etude des secteurs identifiés comme vulnérables au ruissellement	11
FICHE ACTION 1.2 : Coordonner la connaissance et la gestion du risque à l'échelle Tarn-Aveyron et avec les partenaires présents sur le territoire.....	14
FICHE ACTION 1.3 : Action de communication et de sensibilisation en lien avec le risque inondation.....	17
FICHE ACTION 1.4 : Référencement et pose de repères de crue.....	20
FICHE ACTION 1.5 : Appui technique à la création et la mise à jour des Documents d'Informations Communales des Risques Majeurs (DICRIM).....	23
AXE 2 : LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS.....	26
FICHE ACTION 2.1 : Consolidation des seuils de vigilance du nouveau SDAL Thoré-Durenque.....	26
FICHE ACTION 2.2 : Instrumentation complémentaire du bassin de l'Agout	29
AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE.....	32
FICHE ACTION 3.1 : Accompagnement à la création ou la mise à jour du volet inondation des PCS des communes du bassin de l'Agout.....	32
FICHE ACTION 3.2 : Accompagnement à la création des premiers PICS sur le bassin de l'Agout.....	35
FICHE ACTION 3.3 : Appui à la réalisation d'exercice(s) de gestion de crise à échelle communale et\ou intercommunale	38
AXE 4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME.....	41
FICHE ACTION 4.1 : Anticipation et préservation des réserves foncières utiles à la prévention des inondations dans les documents d'urbanisme.....	41
FICHE ACTION 4.2 : Veiller à l'intégration du risque inondation dans les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP).....	44
FICHE ACTION 4.3 : Etude de projet de lutte contre les inondations localisée sur les versants des secteurs urbanisés.....	47
FICHE ACTION 4.4 : Programme de gestion du Blima face aux enjeux liés aux inondations.....	50

AXE 5 : LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE	53
FICHE ACTION 5.1 : Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des habitations.....	53
FICHE ACTION 5.2 : Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics.....	55
FICHE ACTION 5.3 : Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments des entreprises de moins de 20 salariés.....	57
FICHE ACTION 5.4 : Etudes de vulnérabilité et travaux des habitations du TRI de Castres-Mazamet	59
FICHE ACTION 5.5 : Etudes de vulnérabilité et travaux des bâtiments publics du TRI de Castres-Mazamet.....	62
FICHE ACTION 5.6 : Etudes de vulnérabilité et travaux des entreprises du TRI de Castres-Mazamet.....	65
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	68
FICHE ACTION 6.1 : Création de Zones d’Expansion de Crue (ZEC) sur l’Agout au niveau de la commune de Brassac	68
FICHE ACTION 6.2 : Création de Zones d’Expansion de Crue sur le Thoré au niveau de la commune d’Aussillon.....	71
FICHE ACTION 6.3 : Création de Zones d’Expansion de Crue sur la Durenque au niveau de la commune de Valdurenque.....	74
FICHE ACTION 6.4 : Création de Zones d’Expansion de Crue sur des parcelles déjà communales	76
FICHE ACTION 6.5 : Acquisition foncière et/ou compensation financière de parcelles en champs majeur de cours d’eau	79
FICHE ACTION 6.6 : Identification, préservation et restauration des zones humides.....	82
FICHE ACTION 6.7 : Appui au suivi d’étude de démantèlement de friches industrielles en champs majeur de cours d’eau	85
FICHE ACTION 6.8 : Travaux d’aménagement du Blima.....	88
FICHE ACTION 6.9 : Aménagement de lutte contre le ruissellement dans la commune de Revel	91
AXE 7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	94
FICHE ACTION 7.1 : Diagnostic approfondi des ouvrages hydrauliques identifié(s) comme potentiels Système d’Endiguement.....	94

Liste des acronymes

ACB : Analyse Coût Bénéfice

AMC : Analyse Multicritères

BV : Bassin Versant

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

CLE : Commission Locale de l'Eau

COFIL : Comité de Pilotage

COTEC : Comité Technique

DDRM : Document Départemental sur les Risques Majeurs

DDT : Direction Départementale des Territoires

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ETP : Equivalent Temps Plein

ExZEco : Extraction des Zones d'Écoulement

FA : Fiche Action

FEDER : Fonds Européen de développement Régional

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations

GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

HT : Hors Taxes

IEMN : Institut des Eaux de la Montagne Noire

IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux, Activités

IRMA : Institut des Risques Majeurs

MAEC : Mesure Agroenvironnementale et Climatique

MNT : Modèle Numérique de Terrain

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PEP : Programme d'Études Préalables

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

PGRi : Plan de Gestion du Risque Inondation

PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PM : Pour Mémoire

PNR : Parc Naturel Régional

PPG : Plan Pluriannuel de Gestion

PPRI : Plan de Prévention au Risque inondation

RNU : Règlement National d'Urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAL : Système d'Alerte Local

SDGEP : Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SE : Système d'Endiguement

SFN : Solution Fondée sur la Nature

SIAHD : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

SPRI : Schéma de Prévention du Risque Inondation

SPC : Service de Prévision des Crues

TRI : territoire à risque important d'inondation

TTC : Toutes Taxes Comprises

UHR : Unité Hydrographique de Référence

ZEC : Zone d'Expansion de Crue

ZH : Zone Humide

FICHE ACTION 0.1

Pilotage et animation du PAPI complet du bassin de l'Agout

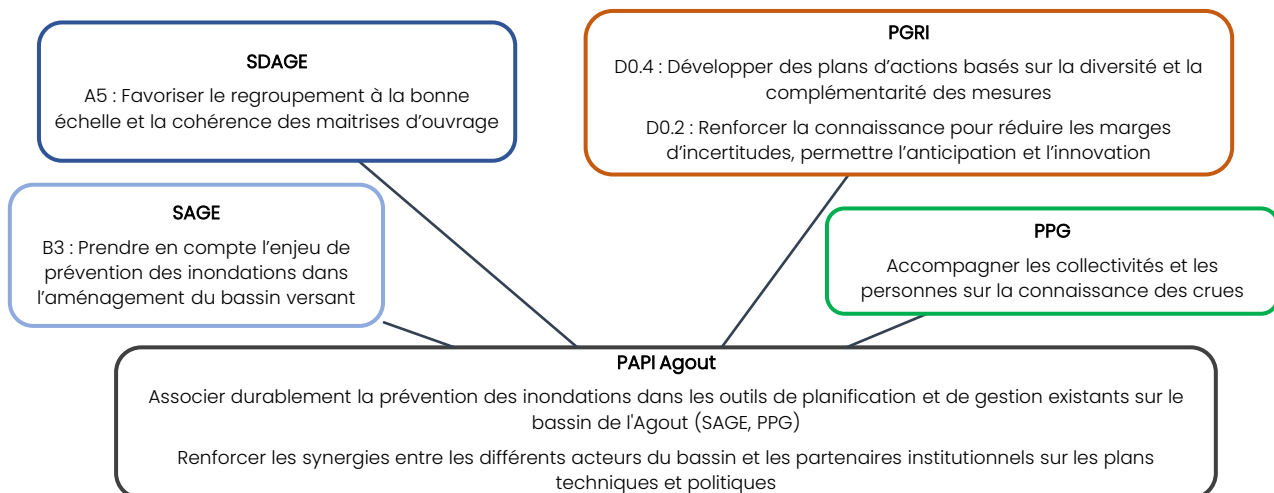
MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 480 000 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Animer** et piloter l'ensemble du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) avec un poste dédié et une cellule d'animation autour du chargé de mission assurant la coordination du projet ;
- **Assurer** le bon déroulement des fiches actions (suivi technique et budgétaire, respect des délais, atteinte des objectifs...) et garantir leur suivi à long terme.
- **Faire** le bilan du PAPI et travailler sur le prochain document opérationnel de la gestion du risque inondation

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Unique syndicat de bassin versant sur l'Unité Hydrographique de Référence (UHR) de l'Agout, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout assure l'animation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », dite **GEMAPI**, pour le compte de l'ensemble des collectivités du territoire. A ce titre, il est reconnu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**EPAGE**).

Le SMBA est également la structure animatrice de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (**SLGRI**) Castres-Mazamet.

L'animation du PAPI complet consistera à organiser le pilotage, l'animation et le suivi du programme d'action mais également la maîtrise d'ouvrage ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage de travaux inscrits au programme.

Il est donc nécessaire de mettre en place une structure d'animation autour d'un chargé de mission Inondation dédié autour de deux grands axes : l'animation du PAPI et le suivi des travaux d'aménagement. L'animation sera réalisée en lien étroit avec l'animation du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (**SAGE**) Agout et la mise en

œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) de bassins versants animés par les techniciens de rivière et plus particulièrement celui œuvrant sur le Thoré et l'agglomération Castres-Mazamet.

Le chargé de mission en charge de la coordination du projet (1 ETP) aura notamment en charge :

- D'animer la démarche PAPI complet pour la période juillet 2024- juillet 2030 ;
- Coordonner et animer les comités techniques qui se réuniront à minima 1 fois par an ;
- Coordonner et animer le comité de pilotage qui se réunira 1 fois par an. Compte tenu du lien étroit entre le programme du PAPI complet et le SAGE Agout, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Agout sera également le COPIL du PAPI complet ;
- Planifier le suivi technique et financier du programme d'actions (bilans semestriels) sous la supervision de la Directrice de la structure et en rapport avec le service comptable (temps dédié 0.1 ETP) ;
- Engager, coordonner et suivre les actions projetées ;
- Mettre en place les outils transversaux de suivi et de concertation ;
- Elaborer les cahiers des charges et suivre les travaux engagés avec le technicien de rivière du Thoré, maîtrise d'ouvrage des travaux (0.5 ETP) ;
- Accompagner les communes / intercommunalités autour d'actions spécifiques et œuvrer en faveur d'une politique de gestion cohérente à l'échelle de l'UHR. Pour cela, il pourra être fait appel à un appui ponctuel (CDD de courte durée ou contrat de service civique) ;
- Mener des actions de communication et organiser des réunions d'informations pour les différents publics visés autour d'actions de sensibilisation au risque inondation. Pour cela, il pourra être fait appel à un prestataire extérieur (cf. FA 1.3) ou à un appui ponctuel (CDD de courte durée ou contrat de service civique) ;
- Articuler le projet PAPI avec les autres programmes d'aménagement et de gestion existants (SLGRI, SAGE, PPG...) ;
- Assurer une concertation permanente de tous les acteurs du territoire prenant part à la prévention des inondations (élus locaux, services de l'Etat, Agence de l'eau, animateurs des PAPIs du bassin Tarn-Aveyron, gestionnaire d'ouvrage...) ;
- Dresser le bilan du PAPI complet.

En parallèle et sous sa supervision, une cellule « travaux » sera instaurée pour l'accompagner sur travaux établis dans les fiches actions de l'axe 4, 5, 6 par du temps dédié (0.5 ETP).

Ainsi, il sera mobilisé, durant le PAPI complet, 2 ETP sur cette thématique.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

L'ensemble de l'UHR Agout.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)
- o Concertation préalable : Concertation avec l'ensemble des EPCI de l'UHR ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers concernés ; validation de chaque fiche-action du programme et du plan de financement ; délibération du SMBA.
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; et coordination avec le Comité Technique (COTEC) et le Comité de Pilotage (COPIL).

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Le coût établi ne comprend que les salaires et les charges patronales conformément aux financements de l'Etat. Le plan de financement pour les aides Agence de l'eau seront calculés selon leurs critères d'éligibilité propre.

Durée : 72 mois - Coût total : 480 000 € TTC

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Animation PAPI Complet									
Coût de l'action TTC	-		40 000 €		80 000 €				80 000 €			

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Animation PAPI complet												Bilan PAPI	
Coût de l'action TTC	80 000 €				80 000 €				80 000 €				40 000 €	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50%		240 000 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	30%		144 000 €
Région Occitanie			
Maître d'ouvrage (SMBA)	20%		96 000 €
T.V.A.	-	0 €	-
TOTAL	100 %	480 000 € HT	480 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Mise en œuvre et concrétisation des actions du programme d'actions ;
- Atteinte des objectifs PAPI et respect du calendrier prévisionnel ;
- Élaboration du bilan et perspectives.

FICHE ACTION 1.1 Etude des secteurs identifiés comme vulnérables au ruissellement

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

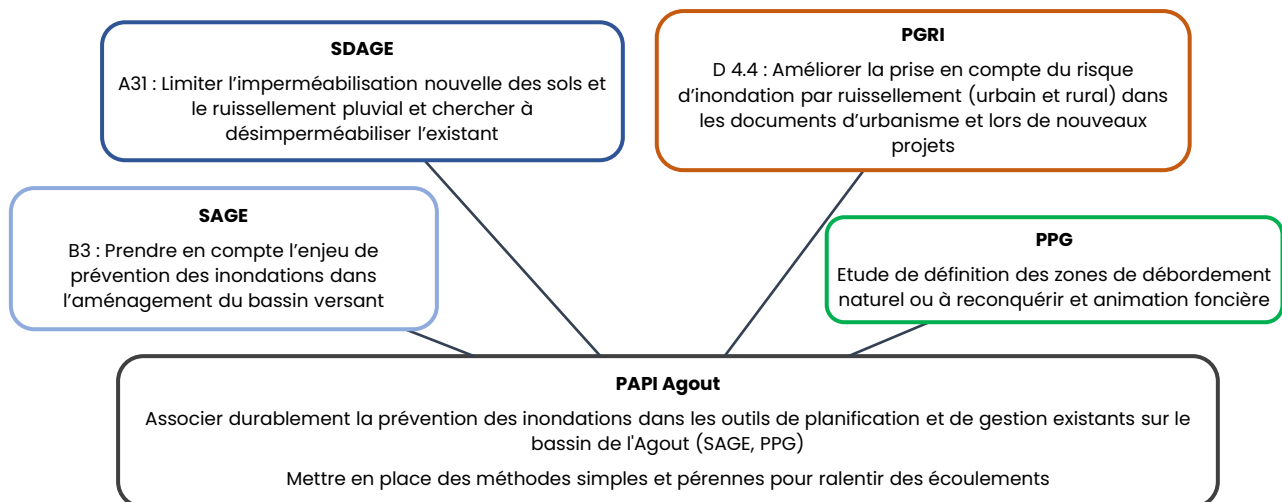
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 200 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes, CEREMA

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Réaliser** des études de ruissellement en interne grâce aux données LiDAR HD issues du programme national de relevés de l'IGN ;
- o **Relier** ces études de ruissellement à une modélisation hydrologique afin de déterminer l'intensité des évènements contre lesquels nous souhaitons être prémunis (temps de retour 30 ans à minima)
- o **Faire appel** à un prestataire pour la modélisation de secteurs étendus et complexes (zones très urbanisées) ;
- o **Donner** une valeur réglementaire à ces études grâce à leur intégration dans le SAGE Agout

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic complet du bassin de l'Agout mené dans le cadre du **Programme d'Etude Préalable (PEP)** Agout a permis de mettre en lumière les zones les plus sensibles au ruissellement via la méthode appelée **Extraction des Zones d'Écoulement (ExZEco)** développée par le Cerema. Cette méthode, efficace pour des modélisations à grande échelle, sur les parties amont des bassins versants, possède ses limites lorsqu'un territoire est analysé à une échelle plus fine, de par la précision du **Modèle Numérique de Terrain (MNT)** utilisé. De plus, les zones sensibles identifiées sur le bassin sont plutôt localisées en milieu de bassin, au niveau de zone de confluence avec des affluents majeurs de l'Agout.

Cette fiche action consiste à mener des études plus précises sur les secteurs identifiés comme vulnérables via une méthode développée en interne et basée sur les données issues du LiDAR HD (Données brutes disponibles sur tout le département du Tarn) qui est capable de donner des résultats de calcul plus précis que la méthode ExZEco appliquée sur le bassin de l'Agout (précision de 5 mètres). Cette méthode sera pertinente pour les territoires

identifiés comme ruraux, car les imprécisions liées aux relevés topographiques sont beaucoup moins importantes que sur des milieux urbanisés. Pour les secteurs plus urbains, nous passerons par un prestataire, qui devra avoir la compétence pour traiter de grandes quantités de données LIDAR et pour s'affranchir des mesures erronées.

La méthode ExZEco ne comprend pas de modèle hydrologique ou hydraulique, elle se base uniquement sur des données topographiques. C'est pourquoi, en plus de la méthode ExZEco, nous croiserons la donnée avec une analyse hydrologique simplifiée, de la zone d'étude, afin de connaître le temps de retour des événements contre lesquels nous réduirons la vulnérabilité du territoire. **Le temps de retour visé des événements pluvieux est de 30 ans**, temps de retour à partir duquel il est estimé qu'il s'agit d'un événement exceptionnel.

Ces études sont des étapes préalables qui ne se substitueront pas à une modélisation hydraulique plus poussée de la zone d'étude. Cette étude complète sera nécessaire dans l'optique d'un projet d'aménagement, et sera réalisée par un bureau d'études certifié dans ce type de prestation.

Ces études seront mises à disposition des intercommunalités et communes afin d'intégrer ce risque dans leur document d'urbanisme et/ou dans leur schéma directeur d'eaux pluviales (**Cf. FA 4.1**).

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes identifiées comme particulièrement vulnérable au ruissellement lors du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du PEP Agout **sont listées ci-dessous par ordre de priorité** :

- Les communes de Castres, Labruguière, Aigüefonde, Saix, Aussillon, Mazamet et Saint-Amans-Soult concernant le **Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)** de Castres-Mazamet et le bassin du Thoré
- Les communes de Revel et Sorèze sur le bassin du Sor ;
- La commune de Roquecourbe pour le bassin de l'Agout médian ;
- Les secteurs de Lavaur et de Saint-Sulpice-la-Pointe concernant le bassin de l'Agout aval ;
- La commune de Grauhlet sur le bassin du Dadou ;

Les communes volontaires et non-identifiées comme particulièrement vulnérables seront également accompagnées mais ne seront pas prioritaires.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o **Maitre d'ouvrage de l'action** : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- o **Concertation préalable** : Présentation des résultats d'analyse de l'étude globale de ruissellement issue du diagnostic du PEP Agout aux collectivités
- o **Modalités de pilotage, de concertation et de suivi** : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; Concertation à l'occasion des réunions des comités techniques

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 72 mois - Coût total : 200 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Phase d'études internes									
Type de prestation	Rédaction CCTP TRI de Castres-Mazamet		Choix prestataire		Réalisation de l'étude		Analyse de l'étude ; diffusion des résultats					
Coût de l'action HT	-		150 000 €				PM					

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Phase d'étude interne Réalisation des autres études prévues dans le cadre de la FA 1.1												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	50 000 €												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	100 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie	20 %	40 000 €	
Département du Tarn	10 %	20 000 €	
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %	40 000 €	
T.V.A.	20%	40 000 €	-
TOTAL	100 %	200 000 € HT	240 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre d'études définies et projetées ;
- Ratio entre études et aménagements réalisés ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme ;
- Satisfaction des élus.

FICHE ACTION 1.2

Coordonner la connaissance et la gestion du risque à l'échelle Tarn-Aveyron et avec les partenaires présents sur le territoire

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

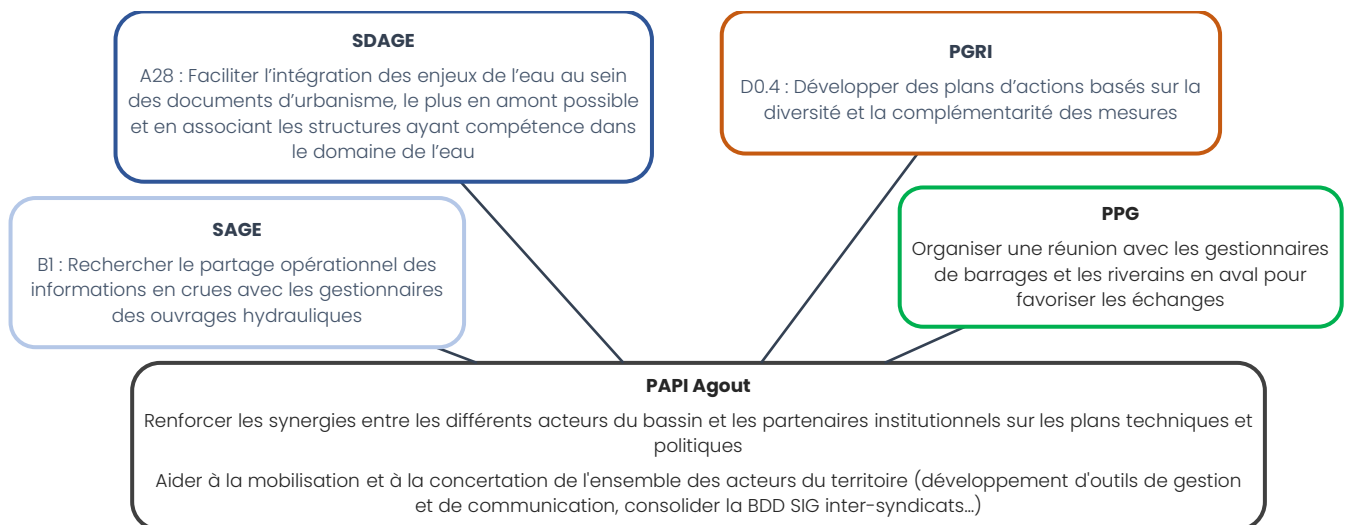
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Syndicats Mixtes voisins (Viaur, Cérou-Vère, Dourdou-Rance, Tarn aval, Tarn amont, Aveyron amont et Tescou-Tescounet), Association Tarn-Aveyron, gestionnaire d'ouvrage, gestionnaire de **Système D'ALerte (SDAL)**, service de l'état

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Dynamiser** les échanges entre les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin de l'Agout et améliorer le partage des connaissances sur les inondations ;
- o **Renforcer** la base de données cartographiques communes et améliorer la transversalité entre gestion du risque inondation et gestion des milieux aquatiques ;
- o **Favoriser** les échanges inter-syndicats et assurer un suivi des politiques PAPI à l'échelle Tarn-Aveyron.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire du bassin de l'Agout possède **un maillage d'acteurs complexe** par leur nombre et la diversité de leurs compétences respectives. Le PEP Agout a permis de comprendre le fonctionnement de ce réseau et de fluidifier les échanges avec certains partenaires (IEMN, EDF, VNF...) via des réunions de concertation et la réalisation de conventions afin d'échanger de la donnée.

Dans la continuité du PEP Agout, nous continuerons à aller à la rencontre des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages hydrauliques afin de se concerter pour une **gestion intelligente et multi-partenariale** du risque inondation. Cette fiche action va permettre d'améliorer notre connaissance de l'aléa et de la gestion de crise en cas de crue de forte occurrence.

Plus concrètement, une réunion d'échange avec le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou (SIAHD)**, gestionnaire du barrage de la Razisse, sera organisée dans le but de comprendre leur gestion du barrage et d'éventuellement cosigner une convention pour le partage de données non-sensibles à divulguer. Une réunion liée à l'organisation de la gestion de crise sera également envisagée avec les communes situées en aval du barrage dans l'optique de l'élaboration de leurs PCS et PICS (**FA 3.1 ET 3.2**).

La convention signée en 2021 en partenariat avec EDF sera également retravaillée car sa période effective a pris fin en 2023. Cette dernière assurait un transfert de données, en cas d'épisode de crues, et le SMBA s'engageait à respecter un accord de confidentialité sur ce transfert et à partager une analyse de l'évènement suite au traitement de ces données.

En plus des partenaires territoriaux du bassin de l'Agout, **Le SMBA fait partie de l'association Tarn-Aveyron** qui a pour but de synthétiser et coordonner les informations cartographiques des syndicats mixtes, présents sur les départements du Tarn et de l'Aveyron. L'association coordonne également les projets liés à l'eau et l'urbanisme en assurant les missions évoquées dans la **FA 4.1**

Plus largement, l'action envisage de **développer la coordination des actions de prévention des inondations à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron**. Il s'agira là de renforcer les interactions entre les syndicats de bassins versants et de mettre en relation les PAPIs existants et futurs (Tarn Amont, Tarn-Dourdou-Rance, Cérou-Vère, Agout...). Outre le partage de données cartographiques, des échanges réguliers entre les porteurs de projets permettront de comparer les impacts des missions engagées au regard des spécificités de chaque territoire. **Ces bilans ont déjà fait leur preuve** lors de l'animation du PEP ou plusieurs réunions ont été organisées afin de garder un lien fort et une cohérence stratégique entre les animateurs de la gestion du risque inondation.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le territoire du bassin de l'Agout et plus largement l'ensemble des territoires gérés par les syndicats mixtes voisins (échelle Tarn-Aveyron).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- Concertation préalable : Concertation préalable avec les producteurs de données sur l'UHR Agout ainsi qu'avec l'ensemble des syndicats de rivière du bassin Tarn-Aveyron.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Le pilotage sera effectué par l'animateur PAPI, en concertation avec l'ensemble des partenaires identifiés. Le COTECH, le COPIL et les responsables des structures impliquées s'assureront du suivi de la qualité des échanges et des partenariats mis en place.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre												
Type de prestation	Validation PAPI		Coordination de la gestion des inondations à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron Concertation entre les producteurs de données sur l'UHR Agout									
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Trimestre														
Type de prestation	Coordination de la gestion des inondations à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron Concertation entre les producteurs de données sur l'UHR Agout												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL			PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Actualisation, bancarisation et accessibilité de la donnée ;
- Conventions et partenariats mis en place entre les structures ;
- Nombre d'actions concertées ou coordonnées mises en œuvre.

FICHE ACTION 1.3

Action de communication et de sensibilisation en lien avec le risque
inondation

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

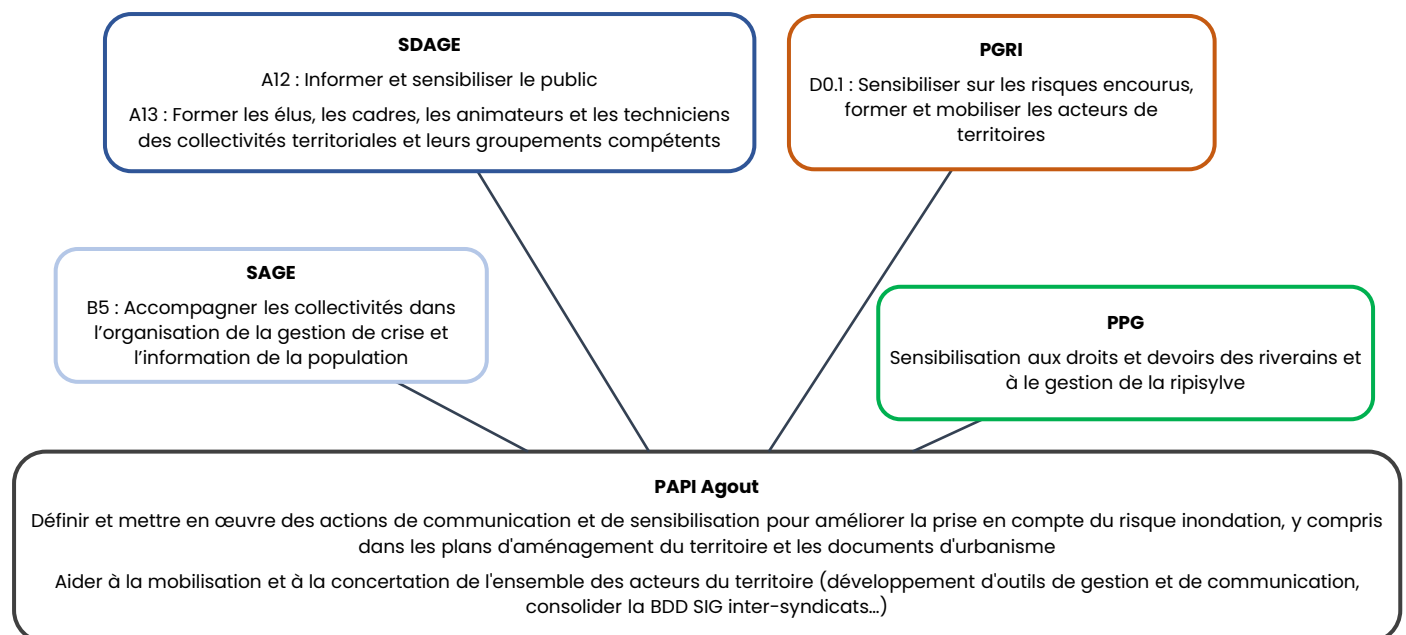
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 25 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : CPIE, Arbres et paysages tarnais, Chambre d'agriculture, EDF, Fédération départementale des chasseurs du Tarn, Fédération du Tarn pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, le département du Tarn, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les associations et collectivités du territoire.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Créer** et améliorer des supports de communication ;
- **Développer** des outils numériques dédiés au risque inondation ;
- **Mener** une campagne de communication pour les projets de territoire du PAPI Agout ;
- **Animer** des actions de sensibilisation au risque inondation auprès du public scolaire, des élus et des habitants du territoire ;
- **Réviser** le livret d'information « La forêt et la prévention des risques d'inondations en vallée du Thoré » en lien avec la charte forestière du territoire du Haut-Languedoc.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les actions menées par le SMBA nécessitent une **campagne de communication en amont** afin de porter à connaissance les projets portés dans le PAPI Agout. Dans la continuité du PEP, des animations de sensibilisations au sein de divers évènements seront menées.

A travers cette fiche action, l'objectif du SMBA est de communiquer sur les actions du syndicat et de sensibiliser au risque inondation en adaptant notre discours à différents publics (élus, riverains, scolaires, etc...).

Cela se traduira notamment via les actions suivantes :

- **Création** de supports de communication physique tel que des plaquettes, des kakémonos et des panneaux d'informations.
- **Intervention** auprès des élus et des services techniques du territoire afin de les sensibiliser aux **Solutions Fondées sur la Nature (SFN)** et aux techniques de gestion intégrée des eaux pluviales notamment ;
- **Création** de supports de communication numérique via des vidéos éducatives, des pages internet et des post sur réseaux sociaux ;
- **Participation** au programme EDUC'EAU avec le CPIE afin de sensibiliser le public scolaire à la gestion de l'eau incluant la prévention face au risque inondation ;
- **Amélioration** des supports existants tels que la fresque de l'Agout ou la maquette de simulation du risque inondation.
- **Actions** de communication liées à la journée nationale de résilience face au risque du 13 octobre (Organisation d'une journée d'inauguration d'une fresque liés aux inondations du Thoré en 2023) ;
- **Sensibilisation** aux métiers de la compétence GEMAPI (E2C de Castres) ;
- **Réviser** le livret d'information « La forêt et la prévention des risques d'inondations en vallée du Thoré » à l'échelle du bassin versant de l'Agout (Action inscrite dans la Charte Forestière du Territoire du Haut-Languedoc 2022-2027) ;
- **Campagne de communication** liée aux actions des FA 1.1, 1.4, 1.5, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7 et 7.1 du PAPI Agout ;
- **Animation** de stands sur des évènements du territoire ouverts au public en lien avec le risque inondation (Fêtes de l'Eau, Cinéfeuille, Fête de la Science, Fête de la pêche...)

L'ensemble des démarches de communication du syndicat seront référencées à un **plan de communication** afin de réaliser un suivi global des actions.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

L'ensemble des communes du territoire du bassin de l'Agout

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Concertation préalable avec le COTECH pour fixer les objectifs de chaque outil de communication ainsi que pour valider le plan de communication initial.
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Le pilotage sera effectué par l'animateur PAPI, en concertation avec l'ensemble des partenaires qui s'impliqueront dans les démarches de communication du SMBA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 72 mois - Coût total : 25 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre												
Type de prestation	Validation PAPI		Création et diffusion de support de communication Elaboration et mise en œuvre du plan de communication Animation et sensibilisation au risque inondation									
Coût de l'action HT	-		11 250 €									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Trimestre														
Type de prestation	Création et diffusion de support de communication Elaboration et mise en œuvre du plan de communication Animation et sensibilisation au risque inondation												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	11 250 €												2 500 €	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	60 %	30 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie	20 %	10 000 €	
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %	10 000 €	
T.V.A.	-	5 000 €	-
TOTAL		25 000 € HT	30 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Elaboration et diffusion des supports pour les actions du PAPI ;
- Préparation et validation du plan de communication ;
- Retours du public au terme des différentes actions menées.

FICHE ACTION 1.4

Référencement et pose de repères de crue

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

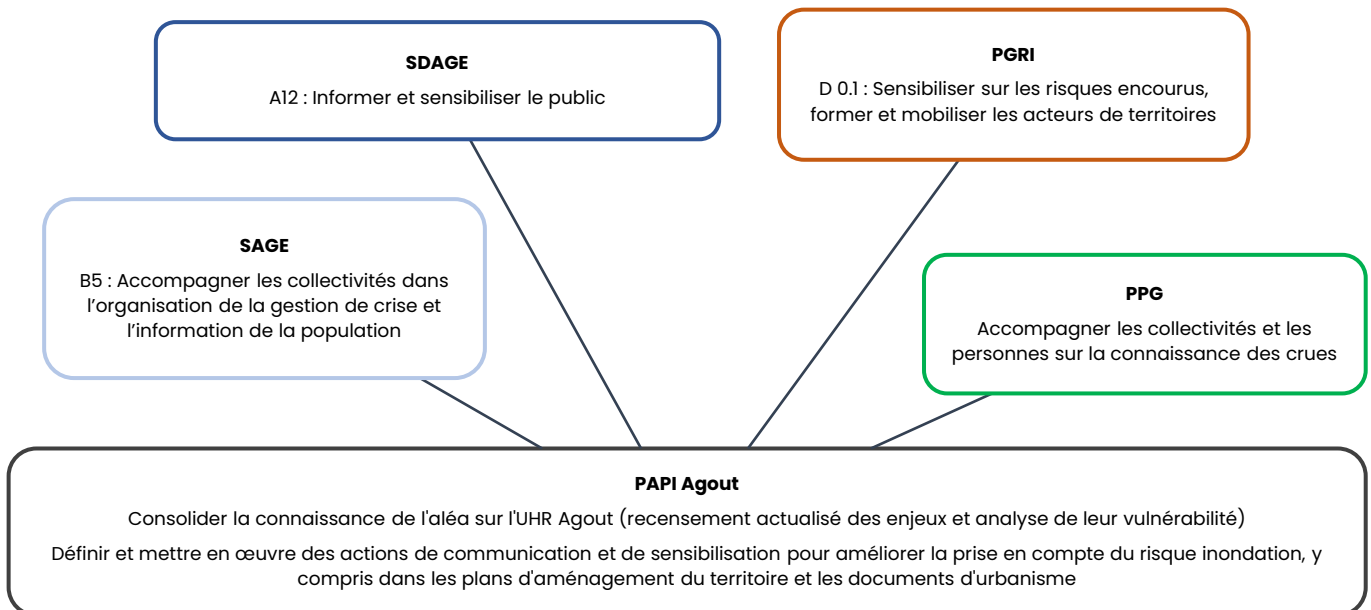
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 27 500 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Collectivités et DREAL

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Contribuer** à l'information préventive sur les crues et valoriser la mémoire des évènements passés ;
- **Homogénéiser** et pérenniser les repères de crue existants avec la pose de repères de crue normés ;
- **Apporter** une assistance aux communes pour mettre en œuvre les prescriptions des **D**ocuments d'**I**nformations **C**ommunales des **R**isques **M**ajeurs (**DICRIM**) et le devoir des maires concernant l'inventaire, la pose et l'entretien des repères de crue historiques.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PEP Agout a permis de recenser **les repères et les laisses de crue** présents sur le territoire. La priorité a été donnée aux territoires **du TRI de Castres-Mazamet**, qui nécessite une attention particulière de conservation de la mémoire des crues, et **du bassin du Dadou** qui a subi une crue centennale en 2020. Les repères ont été réceptionnés puis positionnés par le syndicat à la suite de la signature de conventions avec les communes. Ces conventions spécifient que l'ensemble des prestations financières (achat, nivellement et géolocalisation des repères) sont prises en charge par le syndicat dans le cadre du PEP et que l'entretien des repères est à charge de la commune.

Dans la continuité de cette action, et pour reprendre le travail réalisé lors du **PAPI 1^{ère} génération du Thoré**, un nombre important de laisses de crues a été recensé sur le bassin de l'Agout et nous continuerons à matérialiser ou réhabiliter ces laisses/repères de crue dans le cadre du PAPI Agout. Les bassins ciblés en priorité sont :

- Le bassin du Thoré amont ;
- Le bassin du Sor ;
- Le bassin de l'Agout amont.

Nous nous baserons sur le 1^{er} recensement réalisé lors du PAPI Thoré ainsi que sur le site internet des services de l'état dédié aux repères de crue pour sélectionner les repères les plus pertinents à matérialiser/réhabiliter. Nous garderons également une marge de manœuvre financière afin de pouvoir matérialiser des repères qui seraient issus d'un évènement qui se déroulerait sur le bassin de l'Agout lors de la période d'animation du PAPI Agout.

Une fois les repères posés, la prochaine étape sera de mettre à jour les données issues du site des services de l'état dédié aux repères de crues en remplissant des fiches d'identification pour chaque aménagement.

Enfin, l'ultime étape sera de mettre à jour le DICRIM des communes qui bénéficieront de ces campagnes de repères de crue (**cf. FA 1.5**)

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes du territoire présentes sur les **bassins du Thoré, du Sor et de l'Agout amont** en priorité, puis les communes du bassin de l'Agout qui subiront d'éventuelles crues marquantes lors de l'animation du PAPI Agout.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- Concertation préalable : Concertation préalable avec les communes ciblées pour apporter les compléments d'informations disponibles aux repères de crue.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Le pilotage sera effectué par l'animateur PAPI, en étroite collaboration avec les collectivités identifiées. L'achat des repères et le nivellement de ces derniers feront l'objet d'une prestation externe.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : 27 500 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre												
Type de prestation	Validation PAPI		Identification des sites et élaboration du CC des repères des bassins identifiés comme prioritaire				Pose des repères et création des fiches d'identification					
Coût de l'action HT	-		15 000 €				PM					

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Trimestre														
Type de prestation	Intégration des données dans les DICRIM des communes ciblées (FA 1.5)				Identification de sites en cas d'occurrence de crue, rédaction CCTP et pose des nouveaux repères				Bilan PAPI ; Intégration données					
Coût de l'action HT	PM				12 500 €				PM					

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	80 %	22 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %	5 500 €	
T.V.A.	-	5 500 €	-
TOTAL		27 500 € HT	33 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Amélioration des données disponibles sur les repères de crue existants ;
- Nombre de repères rénovés ou nouvellement matérialisés (objectif 50 repères) ;
- Satisfaction des maires ;
- Couverture des communes à risques.

FICHE ACTION 1.5

Appui technique à la création et la mise à jour des Documents
d'Informations Communaux des Risques Majeurs (DICRIM)

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

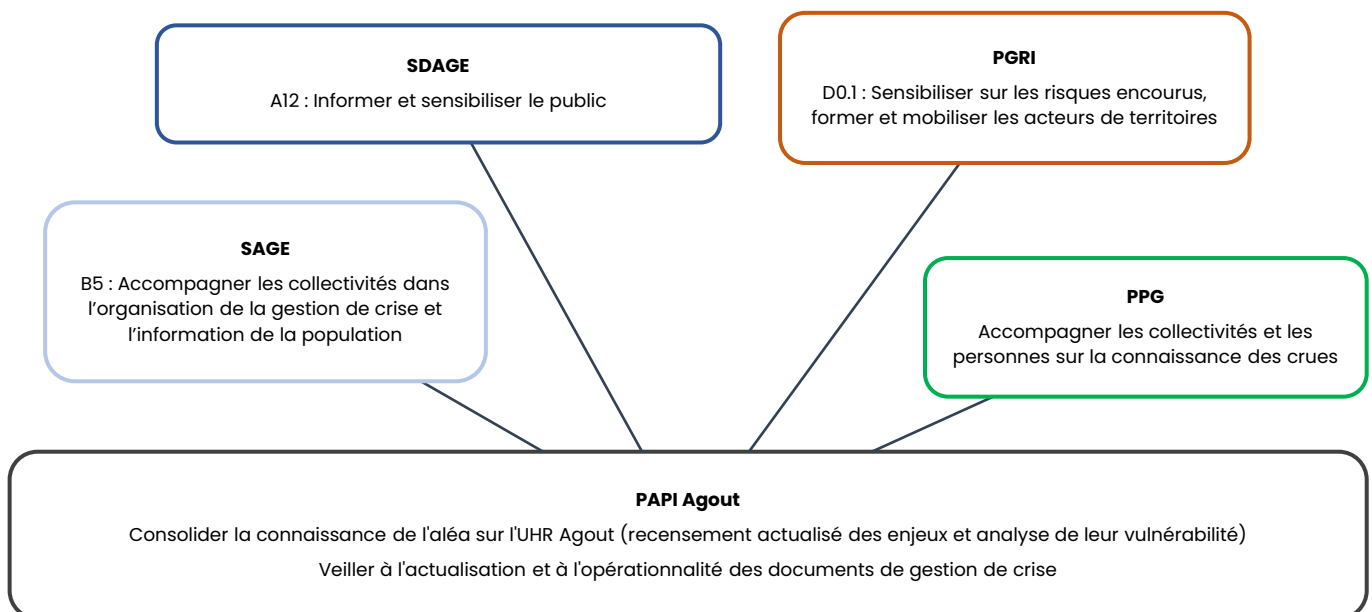
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Préfecture du Tarn et les collectivités du territoire

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Diffuser** la culture du risque inondation à travers le volet dédié des DICRIM ;
- o **Accompagner** les communes dans l'élaboration et la mise à jour des DICRIM ;
- o **Veiller** à la cohérence entre les DICRIM et les Plans Communaux de Sauvegardes (PCS)

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le DICRIM est un document communal relatif aux risques naturels et technologiques auxquels est exposée la commune à destination de la population. Les communes doivent rédiger ce document à partir du moment où le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département cite la commune comme étant à risque potentiel.

Ces documents doivent notamment comporter :

- La liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée ;
- La description de chacun de ces risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ;
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour chacun de ces risques ;
- Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre.

Il est recommandé d'utiliser des documents d'archives afin de **rappeler la réalité des risques** présentés et **d'entretenir la mémoire collective**.

C'est pourquoi, dans un 1er temps, le SMBA assistera les communes ayant bénéficié de la pose de repères de crues dans le cadre du PEP Agout (bassin du Dadou et TRI de Castres-Mazamet) pour mettre à jour leurs DICRIM avec ces nouvelles données de mémoire du risque. En complément, nous apporterons des éléments de sensibilisation et d'information adaptés et destinés au grand public.

Dans un second temps, les communes qui bénéficieront de la campagne de matérialisation issue du PAPI Agout (Bassin du Sor, du Thoré et de l'Agout amont dans le cadre de la **FA 1.4**) seront accompagnées pour mettre à jour leurs DICRIM avec les mêmes éléments.

L'animation de cette action sera l'une des missions du second ETP (Stagiaire, CDD ou service civique) prévu pour l'animation du PAPI (FA 0.1).

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes du territoire présentes sur le TRI et le bassin du Dadou en 1^{ère} priorité, puis les communes présentes sur les bassins du Sor, du Thoré et de l'Agout amont dans un second temps. Les autres communes du territoire feront l'objet d'un suivi si le temps imparti dans lequel doit être animé le PAPI le permet.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Concertation préalable avec les services de l'état (DDT 81) ainsi qu'auprès des communes du bassin de l'Agout.
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Le pilotage sera effectué par l'animateur PAPI, le suivi sera assuré en concertation avec le COTECH et le COPIL.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée: 66 mois - Coût total: PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre												
Type de prestation	Validation PAPI		Elaboration et mise à jour des DICRIM du TRI et du bassin du Dadou				Travaux sur 2 nd e campagne de repères de crue (FA 1.4)					
Coût de l'action HT	-		PM				Budget FA 1.4					

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Trimestre														
Type de prestation	Elaboration et mise à jour des DICRIM des bassins du Thoré, du Sor et de l'Agout aval				Elaboration et mise à jour des DICRIM des autres communes de l'UHR Agout				Bilan PAPI					
Coût de l'action HT	PM				PM				-					

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL			PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Ratio entre le nombre de communes ayant bénéficiées de repères de crue et le nombre de DICRIM mis à jour ;
- Satisfaction des communes accompagnées ;

FICHE ACTION 2.1

Consolidation des seuils de vigilance du nouveau SDAL Thoré-Durenque

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

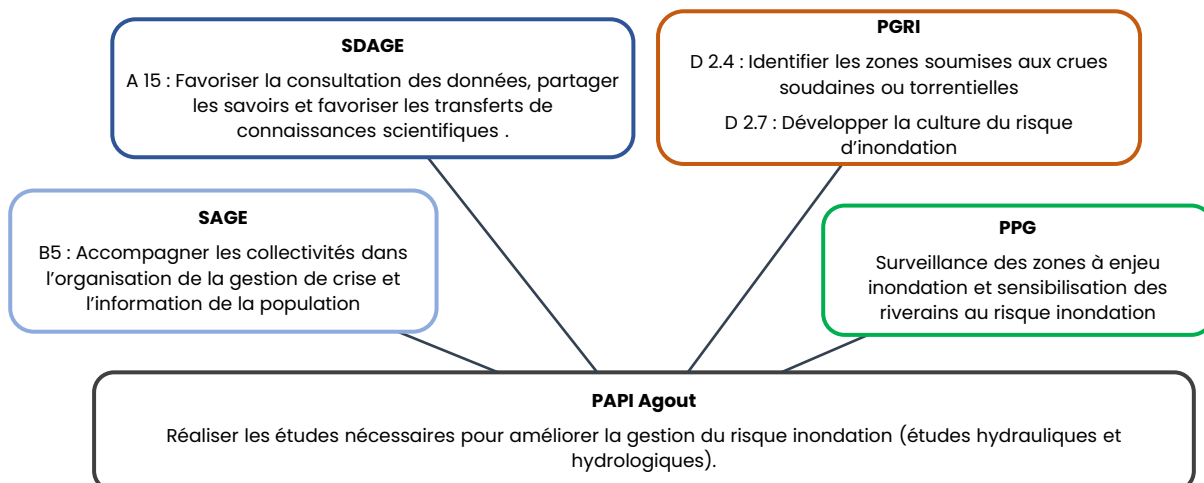
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de Communes, DREAL SPC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Vérifier** la pertinence des seuils d'alerte prédéterminés par l'étude hydrologique du bassin Thoré-Durenque via le retour d'expérience d'un épisode de crue ;
- **Analyser** les données de hauteur au droit des stations de mesure et se concerter avec les communes pour valider la pertinence de ces seuils ;
- **Implémenter** ces seuils dans le logiciel de supervision et les inscrire dans les **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** des communes surveillées par le réseau de mesure Thoré-Durenque

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

En complément du réseau de surveillance hydrométrique **Vigicrue**, géré par les services de l'état, un réseau de surveillance des crues et de pluviométrie a été mis en place dans le cadre du PEP Agout. Ce réseau complémentaire n'a pas vocation à alerter les communes, mais à apporter **une information supplémentaire plus localisée** qui viendra aider les maires dans leur gestion de crise.

Ainsi, l'Arnette et la Durenque ont été équipées de stations de mesure (Hautpoul, Boissezon et Castres) et le **Système D'Alerte (SDAL)** existant sur le Thoré a été modernisé (Labastide-Rouairoux, Saint-Amans-Soult et Albine) et complété (Caucalières) couvrant également les bassins versants de l'Arnette et de la Durenque.

Le SDAL Thoré enregistre des données depuis son installation en 2006 et a déjà expérimenté des épisodes de crues. Ces crues ont permis de corréler les mesures relevées par le réseau de surveillance et les observations de

l'évolution de l'aléa vis-à-vis des enjeux de la commune. Des seuils de vigilance et d'alerte pertinents ont pu être choisis via ces retours d'expériences.

En plus de la modernisation du SDAL Thoré, le bureau d'étude Cereg a réalisé une étude hydrologique des bassins du Thoré, de l'Arnette et de la Durenque, afin de conforter **les seuils de vigilance, de pré-alerte et d'alerte** prédéfinis dans la configuration des instruments de mesure du Thoré.

L'étude a également permis de fixer des seuils d'alerte pour les nouvelles stations de mesure. L'objectif de cette fiche action est de caler les seuils de vigilance calculés lors de l'étude de CEREG via les retours d'expériences des crues futures. Ces seuils seront définis par les techniciens du syndicat sur la base de retours d'expérience partagés avec les communes et validés par les communes. **Ces seuils seront implémentés dans l'outil de suivi et inscrits dans leurs PCS (Cf. FA 3.1)** comme mesures d'anticipation complémentaires aux outils de prévision de Météo France et des services de l'état.

En parallèle, les communes souhaitant une formation personnalisée au logiciel de supervision pourront en bénéficier. Cela viendra compléter la formation faite aux élus lors de la journée de présentation du SDAL en mai 2022 ainsi que les vidéos tutoriels réalisées en interne par l'EPAGE Agout.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes se situant sur le périmètre de surveillance du SDAL Thoré-Durenque et/ou du périmètre TRI :

- **Sur le Thoré, d'aval en amont** : Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Sauveterre, Albine, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Pont-de-l'Arn, Mazamet, Aussillon, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Caucalières, Labruguière, Navès et Castres.
- **Sur la Durenque, d'aval en amont** : Boissezon, Noailhac, Valdurenque, Lagarrigue et Castres.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maitre d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Concertation avec les communes avant définition des seuils
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; Concertation avec les communes à l'occasion d'un REX de crue

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		REX crue pour calage des seuils de vigilance Formation commune utilisation Superviseur de crue									
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	REX crue pour calage des seuils de vigilance Formation commune utilisation Superviseur de crue												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL			PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Fiabilité des seuils définis suite à REX de crue ;
- Nombre de PCS mis à jour ;
- Satisfaction des élus.

FICHE ACTION 2.2

Instrumentation complémentaire du bassin de l'Agout

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

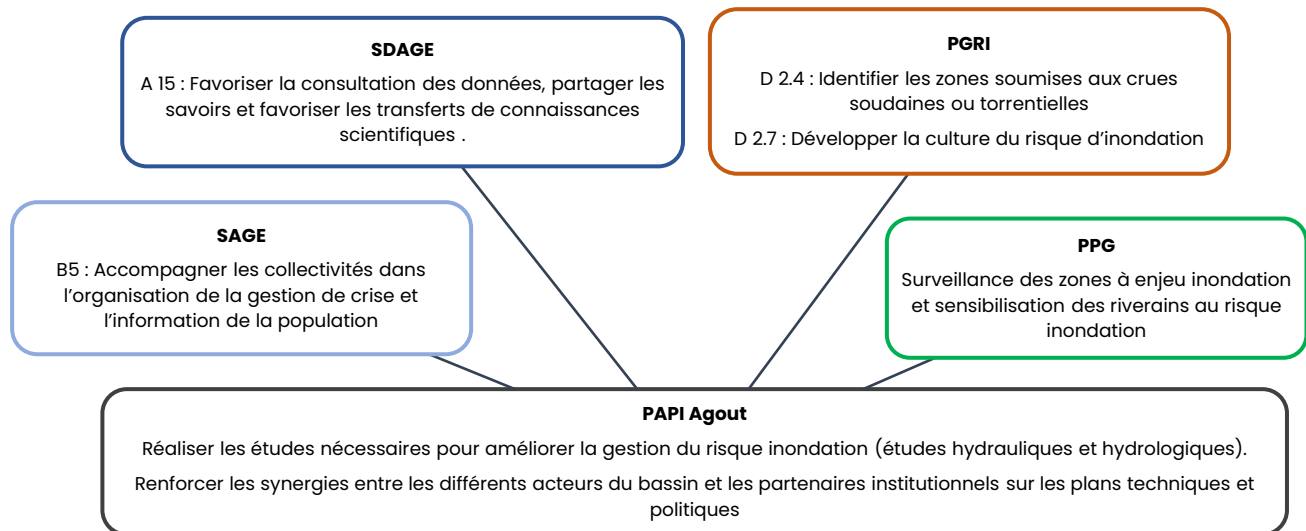
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 150 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DREAL (SPC Garonne-Tarn-Lot), SCHAPI, Météo France, DDT 81

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Renforcer** la surveillance complémentaire sur les vallées de l'Arn, du Dadou et de l'Agout amont et médian ;
- o **Identifier** des lieux adaptés à la prise de mesure sur les secteurs pré-identifiés ;
- o **Anticiper** plus en amont les phénomènes de crues sur le TRI de Castres-Mazamet et les affluents principaux en aval du TRI ;
- o **Améliorer** la gestion de crise via le renforcement du réseau de surveillance du bassin de l'Agout.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le complément d'instrumentation réalisé dans le cadre du PEP Agout a permis, comme convenu, de mailler la surveillance sur les cours d'eau impactant le TRI et sans surveillance de l'Etat à savoir l'Arnette, et la Durenque. Ainsi, la connaissance des crues qui sera acquise sur l'ensemble du bassin versant du Thoré (hors Arn) et de la Durenque, complètera efficacement le dispositif national.

En effet, le Thoré, l'un des affluents principaux de l'Agout, possède un régime torrentiel et qui par conséquent est capable d'apporter un volume d'eau important au Thoré en cas d'épisode pluvieux intense sur la Montagne Noire. Il est donc central dans la gestion des crues sur le TRI Castres-Mazamet.

La modernisation du SDAL Thoré-Durenque a permis de renouveler l'instrumentation (meilleure fiabilité de la donnée) et de le compléter via l'ajout de radars de hauteur d'eau, de pluviomètres et la programmation d'un relevé

de données automatique par un envoi journalier sur un superviseur accessible en ligne. Ce superviseur peut être consulté par l'ensemble des collectivités soumises à l'influence des rivières sous surveillance, ainsi qu'aux services de l'état (DREAL et DDT).

En priorité, l'objectif sera de proposer des conventions aux producteurs de données afin de rendre les données hydrauliques du bassin versant accessibles aux acteurs de la gestion de l'eau du territoire (FA 1.2). Si ces conventions peuvent permettre d'avoir de la donnée et de s'affranchir d'installer de nouveaux instruments (cas de l'EMN sur le bassin du Sor), cette solution sera préférée.

Le cas échéant, nous veillerons à compléter l'instrumentation sur les autres bassins versant qui composent le bassin de l'Agout et de faire apparaître les nouvelles mesures dans le superviseur.

Voici les secteurs prés-identifiés pour un complément d'instrumentation :

- **Sur le bassin du Thoré**, seul l'apport de l'Arn n'est pas mesuré parmi ces principaux affluents. Bien qu'il soit fortement influencé par le fonctionnement du barrage des Saint-Peyres, la surveillance du cours d'eau en amont de sa confluence avec le Thoré peut être intéressant au regard de son apport de volume d'eau en cas de pluie sur les monts du Sommail (150 m³/s en 1999 en amont du barrage des Saint-Peyres).
- **Sur le bassin de l'Agout amont**, une station existait à Fraisse-sur-Agout. Il serait pertinent d'installer de nouveau une station de mesure sur cette commune pour avoir de la donnée en amont du barrage de la Raviège.
- **Concernant l'Agout médian**, les points de mesures se trouvent à Brassac (station EDF) et à Castres (station DREAL). Entre ces deux points, nous savons que l'Agout reçoit un nombre important de chevelus et que leur apport fait gonfler les mesures hydrométriques à la station de Castres. Il serait pertinent de positionner un point de mesure entre Roquecourbe et les Salvages afin d'affiner nos connaissances sur le comportement hydraulique de l'Agout en amont du TRI de Castres-Mazamet.
- **Le bassin du Dadou** quant à lui réagit plutôt bien aux crues qu'il a rencontré jusqu'ici. La crue centennale enregistrée en 2020 n'a pas fait de dégâts importants sur les zones à enjeux. Cependant, un seul point de mesure existe sur le cours d'eau (Graulhet) et il serait pertinent d'ajouter un second point en amont de la confluence entre le Blima et le Dadou qui est l'une des zones les plus vulnérables sur le bassin du Dadou (dégâts de plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'entreprise Moulin Batigne en 2020).

Au même titre que le SDAL Thoré-Durenque, le Service de Prédiction des Crues (SPC) de la DREAL sera contacté afin d'échanger sur la pertinence des emplacements envisagés pour les stations de mesure. Des études hydrologiques seront également menées pour identifier les seuils d'alerte des stations implantées et les temps de concentration des bassins versants.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les bassins du Dadou, du Thoré et de l'Agout amont et médian dans le cas où des conventions d'échange de données ne peuvent être établies.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- Concertation préalable : Concertation avec les communes impactées par les SDAL et les acteurs de la surveillance des crues (DREAL-SPC, SCHAPI, Météo France, gestionnaire d'ouvrage) dans le cadre d'un COTECH.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par le COTECH.

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : 150 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Consultation des partenaires ; Signature des conventions				Concertation DREAL et étude de faisabilité					
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Choix du/des prestataire(s) et réalisation des études				Déploiement et entretien SDAL				Bilan PAPI					
Coût de l'action HT	75 000 € (3 études)				75 000 € (5 stations)				-					

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)	30 %	45 000 €	
Etat	50 %	75 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %	30 000 €	
T.V.A.	20 %	30 000 €	-
TOTAL		150 000 € HT	180 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Validation des projets de SDAL sur les vallées de l'Arn, du Dadou et de l'Agout amont et médian ;
- En fonction des propositions retenues, déploiement et mise en service des dispositifs ;
- Satisfaction des élus et des partenaires techniques.

FICHE ACTION 3.1

Accompagnement à la création ou la mise à jour du volet inondation des PCS des communes du bassin de l'Agout

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

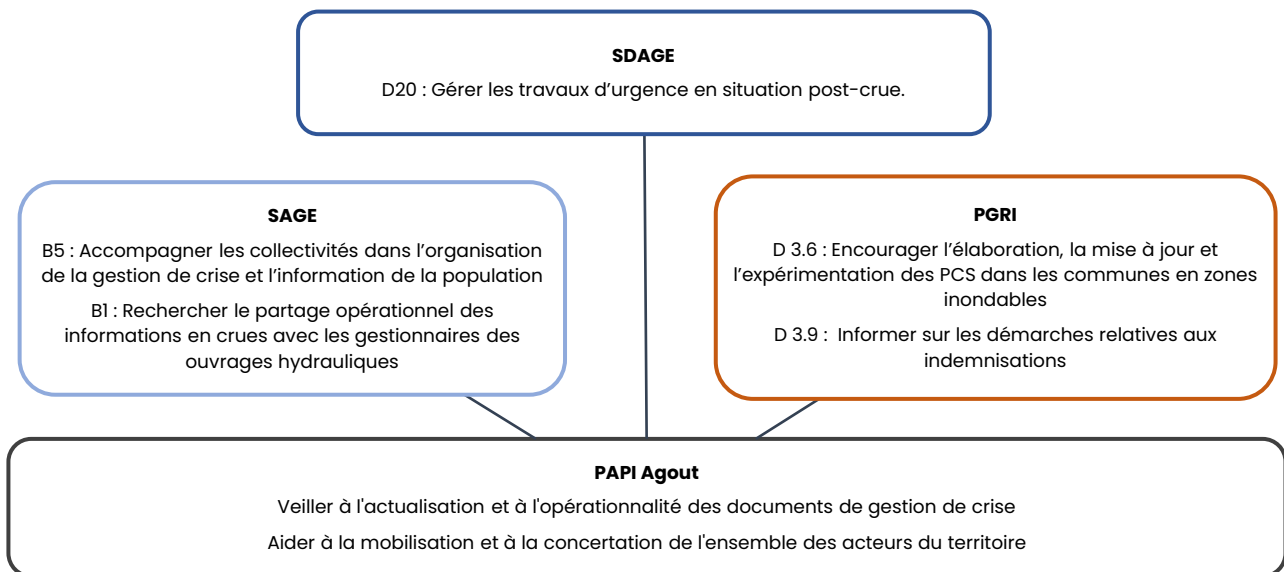
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes, SDIS, DREAL SPC, DDT, Préfecture du Tarn, IRMA, Cerema, Société d'assurance des collectivités, Gestionnaire d'ouvrage

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Apporter** une assistance administrative et technique aux collectivités non pourvues de PCS pour l'élaboration du volet inondation ;
- **Œuvrer** à ce que la totalité des communes de l'UHR soit couverte d'un PCS approuvé et en priorité celles couvertes par un PPRI ;
- **Optimiser** l'anticipation des phénomènes et organiser la réponse opérationnelle en période de crise.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les PCS sont des documents opérationnels de gestion de crise communaux obligatoires à partir du moment où une commune se trouve sur une zone soumise à un **Plan de Prévention de Risque naturel inondation (PPRI)** approuvé. Suite à l'état des lieux des PCS du bassin de l'Agout réalisé dans le cadre du PEP, l'EPAGE Agout a rencontré les communes du bassin du Thoré et de la Durenque qui souhaitent un accompagnement pour la mise à jour ou la création de leur PCS.

Aujourd'hui, l'ensemble des communes du bassin de l'Agout situées dans le Tarn sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS (100% de couverture par un PPRI approuvé). Les autres communes n'ont pas cette obligation car les PPRI s'arrêtent aux frontières départementales. D'après le recensement réalisé lors du PEP Agout, 134 communes ont réalisé leur PCS, 26 communes ont leur PCS en cours de réalisation et 24 ne l'ont pas réalisé.

En se basant sur le diagnostic inondation, nous avons pu extraire des cartes d'emprise de l'aléa et déterminer avec précision les bâtiments et les axes de circulation vulnérables à l'aléa inondation. De plus, l'étude hydrologique du bassin du Thoré et de la Durenque a permis de fixer des seuils de vigilance liés au SDAL Thoré Durenque qui apparaîtront dans les PCS. Ces seuils seront retravaillés dans le cadre de la **FA 2.1** du PAPI Agout.

L'objectif de cette fiche action sera de continuer à accompagner les communes du bassin de l'Agout lors de la création ou la mise à jour du volet inondation de leur PCS en alimentant les documents avec les études menées lors du PEP Agout.

Afin de garantir une gestion de crise communale opérationnelle en cas d'occurrence d'un épisode d'inondation, plusieurs démarches doivent être entreprises :

- **Evaluer** le niveau de préparation des communes
- **Mettre en lien** les communes et les autres acteurs de la gestion du risque ;
- **Recenser** des moyens humains et matériels disponibles ;
- **Organiser** l'anticipation des phénomènes en faisant l'inventaire des moyens de surveillance et en organisant la montée en puissance de la réponse communale ;
- **Elaborer** la réponse opérationnelle en planifiant les missions de chacun et en rédigeant un plan d'intervention gradué ;
- **Intégrer** l'analyse de vulnérabilité suite au diagnostic inondation et la surveillance complémentaire suite à la réfection du SDAL

Le premier travail d'animation mené sur l'axe de la Durenque sera finalisé puis poursuivi sur les communes présentes sur la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et sur le bassin du Thoré. Les communes de la Communauté de Commune de Centre Tarn, à leur demande, seront les prochaines à être accompagnées afin d'amorcer une mise en cohérence en prévision du travail sur les PICS (**FA 3.2**).

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

L'ensemble du bassin de l'Agout. Les communes se situant sur le périmètre du TRI de Castres-Mazamet, par extension de la CA de Castres-Mazamet, sur l'axe Thoré Durenque et sur le territoire de la CC Centre Tarn seront accompagnées en priorité.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maitre d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Concertation avec les communes et les services risques de la DDT et de la préfecture.
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; Définition d'un calendrier d'action avec les communes.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Accompagnement administratif e technique dans l'élaboration et la mise à jour du volet inondation des PCS									
Coût de l'action	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Accompagnement administratif e technique dans l'élaboration et la mise à jour du volet inondation des PCS												Bilan PAPI	
Coût de l'action	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL			PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Taux de PCS mis à jour ou créé (1 PCS à réaliser sur l'axe Durenque, 8 PCS à mettre à jour sur le TRI de Castres-Mazamet, 8 à mettre à jour sur le bassin du Thoré, 6 PCS à réaliser et 5 à mettre à jour sur la CC Centre Tarn)
- Satisfaction des élus.

FICHE ACTION 3.2 Accompagnement à la création des premiers PICS sur le bassin de l'Agout

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

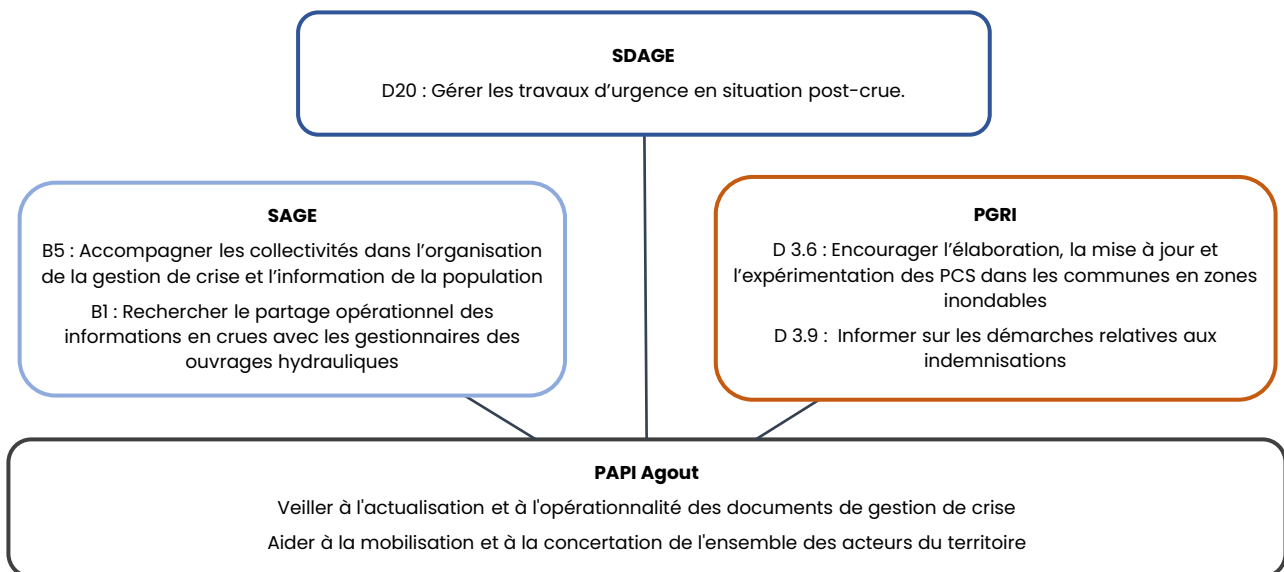
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes, SDIS, DREAL SPC, DDT, Préfecture du Tarn, IRMA, Cerema, société d'assurance des collectivités, Gestionnaire d'ouvrage

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Communiquer** à l'ensemble des collectivités du bassin de l'Agout sur le contenu, le cadre légal les échéances et l'appui de l'EPAGE Agout pour l'élaboration des **Plans InterCommunaux de Sauvegarde (PICS)**
- **Apporter** une assistance administrative et technique aux communes pour l'élaboration et la mise en cohérence du volet inondation de leur PCS au regard des PICS qui seront mis en œuvre ;
- **Animer** des réunions d'information intercommunales afin de veiller à l'inclusion de l'ensemble des communes et des partenaires liés à la gestion du risque dans les différentes phases du projet ;
- **Optimiser** l'anticipation des phénomènes et organiser la réponse opérationnelle à échelle intercommunale en période de crise.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les PICS sont des documents de gestion de crise à échelle intercommunale que les EPCI devront posséder dans la mesure où au moins une commune de la collectivité a obligation de posséder un PCS. **L'échéance pour réaliser ce document a été fixée au 26 novembre 2026**, 5 ans après la promulgation de la Loi Matras.

L'EPAGE Agout propose aux EPCI volontaires un accompagnement dans la réalisation du volet inondation de leur PICS. Une réunion a été notamment organisée avec la CC Centre Tarn afin de se concerter à ce sujet et établir un plan d'action ainsi que les responsabilités de chacun dans ce projet.

L'EPAGE Agout accompagnera les EPCI dans la réalisation du volet inondation de leur PICS. Dans un premier temps, la réalisation de la **FA 3.1** sera amorcée car les PCS des communes sont la base de travail des PICS des Intercommunalités.

Afin de garantir une gestion de crise intercommunale opérationnelle en cas d'occurrence d'un épisode d'inondation, plusieurs démarches doivent être entreprises :

- **Animer** des réunions à échelle intercommunale de sensibilisation auprès des élus ;
- **Mettre en cohérence** les PCS des communes faisant partie de la même intercommunalité ;
- **Recenser** les moyens humains et matériels qui seront mutualisés et mis à disposition des EPCI ;
- **Réaliser** des conventions intercommunales pour l'utilisation des moyens mis en commun si nécessaire ;
- **Aider** à l'organisation de la continuité des activités liées aux compétences intercommunales.

La plus grande difficulté dans la réalisation de cette fiche action, réside dans le manque de retour d'expérience sur des projets similaires (Grand Lyon et Bordeaux métropole pour les plus avancés). L'Institut des **Risques MA**jeurs (**IRMA**) travaille actuellement sur un guide d'accompagnement aux intercommunalités pour la création de leur PICS. Ce document, dont la publication est prévue pour mi-2024, sera une base de travail intéressante sur laquelle nous pourrons nous appuyer. L'IRMA proposera par la suite un accompagnement à la mise en place d'un exercice de gestion de crise pour les collectivités volontaires, cela sera envisagé dans le cadre de la **FA 3.3**

Pour résumer, L'objectif premier sera la mise en œuvre du plan de communication lié aux PICS et la mise en cohérence des PCS des communes membres des EPCI volontaires et porteuses de PICS.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

L'ensemble du bassin de l'Agout. Les communes se situant sur le périmètre du TRI de Castres-Mazamet, par extension de la CA de Castres-Mazamet et toutes les intercommunalités souhaitant être accompagnées dans l'élaboration de leur document de gestion de crise.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- Concertation préalable : Concertation avec les communes et les services risques de la DDT et de la préfecture.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; Définition d'un calendrier d'action avec les communes et intercommunalités.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée: 66 mois - Coût total: PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI	Accompagnement administratif e technique dans l'élaboration et la mise à jour du volet inondation des PICS										
Coût de l'action HT	-	PM										

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Accompagnement administratif e technique dans l'élaboration et la mise à jour du volet inondation des PICS												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL			PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de PICS élaborés et en cours d'élaboration ;
- Satisfaction des élus.

FICHE ACTION 3.3

Appui à la réalisation d'exercice(s) de gestion de crise à échelle communale et \ou intercommunale

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

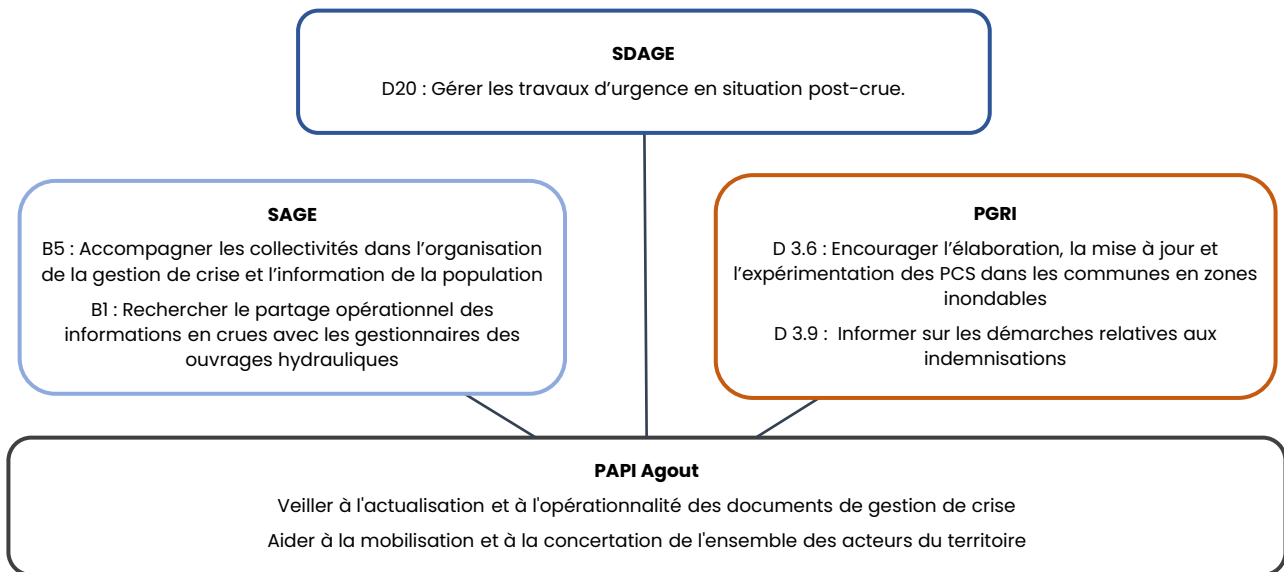
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 40 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes, SDIS, DREAL SPC, DDT, Préfecture du Tarn, IRMA, Cerema, Gestionnaires d'ouvrage et de réseaux, Réserves communales et intercommunales de sécurité civile

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Vérifier** l'opérationnalité des documents de gestion de crise des communes et intercommunalités ayant élaboré ou mis à jour leur PCS/PICS ;
- **Apporter** une assistance technique aux collectivités dans la réalisation d'exercices de gestion de crise (réunion de préparation, organisation des scénarios de crise, animation de l'exercice, retour d'expérience) ;
- **Accompagner** la structuration du retour d'expérience et apporter des mises à jour aux documents afin d'améliorer leur caractère opérationnel.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les exercices de gestion de crise doivent être fait dans le but de vérifier la pertinence et l'opérationnalité des documents de gestion de crise. Concernant les PCS et PICS, **ces exercices doivent être réalisés à minima tous les 5 ans**. Un exercice réalisé à échelle intercommunale (dans le cadre des PICS) peut se substituer aux exercices organisés à échelle communale (PCS). Cette fiche action sera la suite logique des actions prévues dans les **FA 3.1 et 3.2**

L'organisation d'un exercice de gestion de crise demande une préparation très importante en amont afin de définir un scénario de crise cohérent et applicable sur un territoire. L'objectif que se fixe l'EPAGE Agout est de venir en appui

dans l'organisation de ce(s) scénario(s) auprès des collectivités. L'EPAGE pourra également venir en appui auprès d'un prestataire de service si la ou les collectivité(s) décident d'en engager pour cette mission.

Voici les étapes clés sur lesquels le SMBA pourra apporter son aide aux collectivités :

- **Etablir** un calendrier de réunion afin de déterminer les caractéristiques de l'exercice et les conditions de sa réalisation ;
- **Définir** un scénario d'inondation réaliste et évolutif ;
- **Tester** le dispositif sur un exercice qui se concentrera sur un objectif intermédiaire (test de la mise en place du dispositif, de la procédure d'alerte de la population, de la surveillance de l'évènement etc....) ;
- **Coanimer** l'exercice grandeur nature ;
- **Apporter** un retour d'expérience suite à l'exercice et apporter des mises à jour au document si cela s'avère nécessaire.

Plusieurs organismes et plateformes proposent aujourd'hui leur service afin d'animer des exercices de gestion de crise (Prépa-risk, IRMA...). Ces prestations sont très réalistes et permettent aux collectivités de se confronter à la réalité du terrain et à la cohérence de leur PCS/PICS avec cette même réalité. L'EPAGE Agout communiquera auprès des communes et intercommunalités sur la possibilité de se faire accompagner pour un exercice complet ou semi-complet grandeur nature.

L'objectif est de réaliser 5 exercices communaux (communes du TRI et du bassin du Thoré en priorité) et 2 exercices intercommunaux.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes se situant sur le périmètre du TRI de Castres-Mazamet et sur la CA de Castres-Mazamet en priorité puis toutes les communes et intercommunalités souhaitant être accompagnées dans la réalisation d'un exercice de gestion de crise.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maitre d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Concertation avec les collectivités, les services risques de la DDT et de la préfecture, le SDIS et les gestionnaires d'ouvrage.
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Copilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; Définition d'un calendrier d'action avec les communes et intercommunalités en cohérence avec l'avancé des FA 3.1 et 3.2.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 36 mois - Coût total : 40 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Phase de travail des FA 3.1 et 3.2									
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Accompagnement technique lors de la mise en œuvre des exercices de gestion de crise												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	40 000 €												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)	100 %	40 000 €	
T.V.A.	-	8 000 €	-
TOTAL		40 000 € HT	48 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Ratio entre le nombre de PCS et PICS élaboré ou mis à jour et le nombre de document ayant bénéficié d'un exercice de gestion de crise ;
- Taux de PCS/PICS mis à jour suite aux exercices ;
- Satisfaction des élus et des partenaires.

FICHE ACTION 4.1

Anticipation et préservation des réserves foncières utiles à la prévention des inondations dans les documents d'urbanisme

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

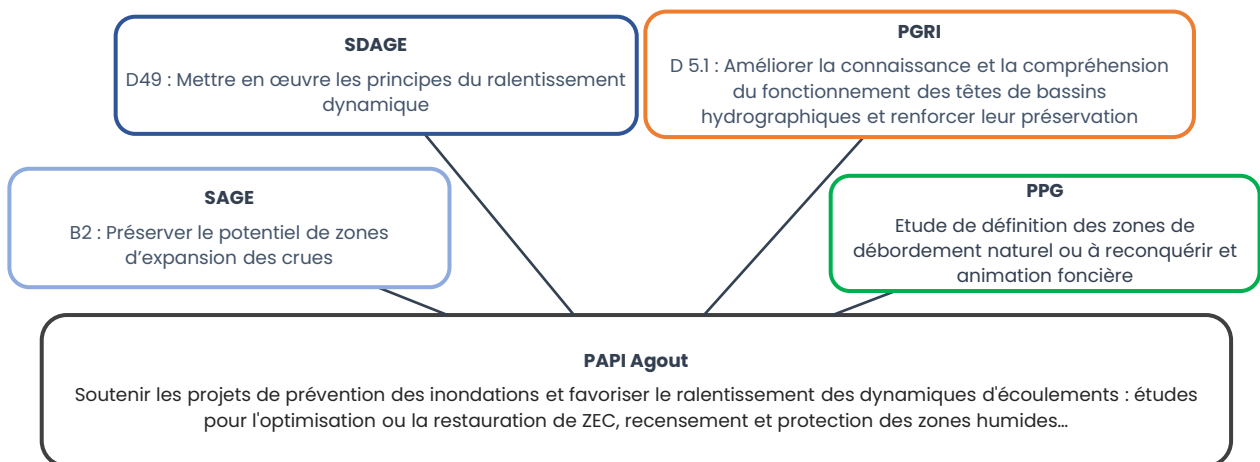
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Identifier** les parcelles situées en champs majeur de cours d'eau protégeant les enjeux en milieu urbain et transmettre ces données aux collectivités ;
- o **Communiquer** sur l'intérêt de préserver la fonctionnalité de ces parcelles ;
- o **Intégrer** le plus en amont possible l'aléa et le risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU)

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

La préservation des milieux naturels en champs majeur de cours d'eau, sur la partie amont du bassin de l'Agout notamment, est capitale afin de **garder un maximum de terrain submersible et de protéger les biens et les personnes exposés au risque inondation.**

Le diagnostic inondation, réalisé dans le cadre du PEP Agout, a permis de cartographier avec précision les champs majeurs des cours d'eau du bassin de l'Agout et les zones les plus vulnérables aux inondations et aux ruissellements. Une réunion a été réalisée auprès de la CA de Castres-Mazamet afin de présenter les cartes d'emprise des zones inondables et les enjeux impactés.

Les zones urbanisées étant les plus vulnérables au risque inondation, il apparaît nécessaire de préserver les secteurs sans enjeux afin de faciliter leur inondabilité. En ce sens nous accompagnerons les communes et les collectivités dans l'identification et la cartographie de ces zones (ZEC, zones humides, espaces de mobilités de cours d'eau, zone d'obstacle au ruissellement...) et veillerons à leur conservation dans les documents d'urbanisme tels que

les **Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU(i))**, les **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et les **Règlements Nationaux d'Urbanisme (RNU)**.

En lien avec l'intégration de ces données, le SMBA, dans le cadre de son adhésion à l'association de bassin versant Tarn Aveyron, a souhaité participer à la mise en place d'un accompagnement technique et de suivi de l'élaboration ou de la révision de SCOT et PLUI (dans le cadre d'une mission globale Eau, Aménagement et Urbanisme / EAU). **Cette mission, dotée d'une chargée de mission (à temps plein) mutualisée à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron, est opérationnelle depuis le mois de juillet 2023.**

Cet accompagnement technique, réservés aux syndicats de bassin versant adhérents à la mission EAU (cas du SMBA), se décline en plusieurs volets :

- Veille sur les procédures d'élaboration et de révision des SCOT et des PLUI du bassin de l'Agout
 - SCOT et PLUI de la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet ;
 - SCOT du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'albigeois et des Bastides ;
 - SCOT Autan et Cocagne ;
 - SCOT Vaurais
- Proposition d'accompagnement technique aux collectivités porteuses de projet de SCOT et de PLUI sur demande et en association avec les syndicats de bassin versant ;
- Accompagnement technique pour les SCOT et PLUI :
 - **En amont des procédures** : Rédaction de fiches Eau Aménagement Urbanisme pour les SCOT et PLUI qui vont être élaborés ou révisés en 2023-2024 ;
 - **En cours des procédures** : Accompagnement technique sur les procédures en cours : Relecture des documents produits (diagnostics, **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**...), appui à l'élaboration d'**O**rientation d'**A**ménagement et de **P**rogrammation (**OAP**) thématique ou sectorielle intégrant les enjeux GEMAPI, participation à des journées thématiques, formalisation d'un avis commun et partagé des syndicats de bassin versant ;
 - **En fin des procédures** : Rédaction d'un avis commun et partagé des syndicats de bassin versant dans le cadre de l'enquête publique des SCOT et PLUI.
- Coordination entre le contenu du SAGE Agout, la charte du PNR du Haut Languedoc et le SCOT Autan et Cocagne.

Bien entendu, les enjeux de **Prévention des Inondations (PI)** sont intégrés dans cet accompagnement global visant une meilleure prise en compte de la compétence GEMAPI dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Des procédures d'achat foncier et de mesures compensatoires seront envisagés par le SMBA dans le cadre de **la FA 6.4** si nécessaire.

Nous veillerons à ce que ce travail d'identification et de recensement soit cohérent avec les documents opérationnels et stratégiques qui s'appliquent à notre territoire, à savoir les **Plans Pluriannuels de Gestion (PPG)** et le SAGE Agout.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Nous apporterons une attention particulière à la partie amont du bassin versant, cependant l'ensemble des zones fortement urbanisés seront concernés au même titre que les territoires ou les documents d'urbanisme seront révisés.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Diffusion des données issues de l'analyse du territoire et réunion technique avec les collectivités pour se concerter sur les modalités de préservation des ZEC
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et par la chargée de mission Eau, aménagements et urbanisme de l'association Tarn-Aveyron ; Concertation à l'occasion des comités techniques et des réunions qui jalonnent la révision des documents d'urbanisme ;

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Analyse et diffusion des données		Suivi des documents d'urbanisme et intégration des parcelles identifiées comme pertinente pour la PI							
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Suivi des documents d'urbanisme et intégration des parcelles identifiées comme pertinente pour la PI												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL	100 %		PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Le ratio entre la surface de parcelle identifiée comme pertinente à inscrire dans les documents d'urbanisme et la surface réellement inscrite ;
- Satisfaction des collectivités ;
- Nombre de documents d'urbanisme suivi.

FICHE ACTION 4.2

Veiller à l'intégration du risque inondation dans les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

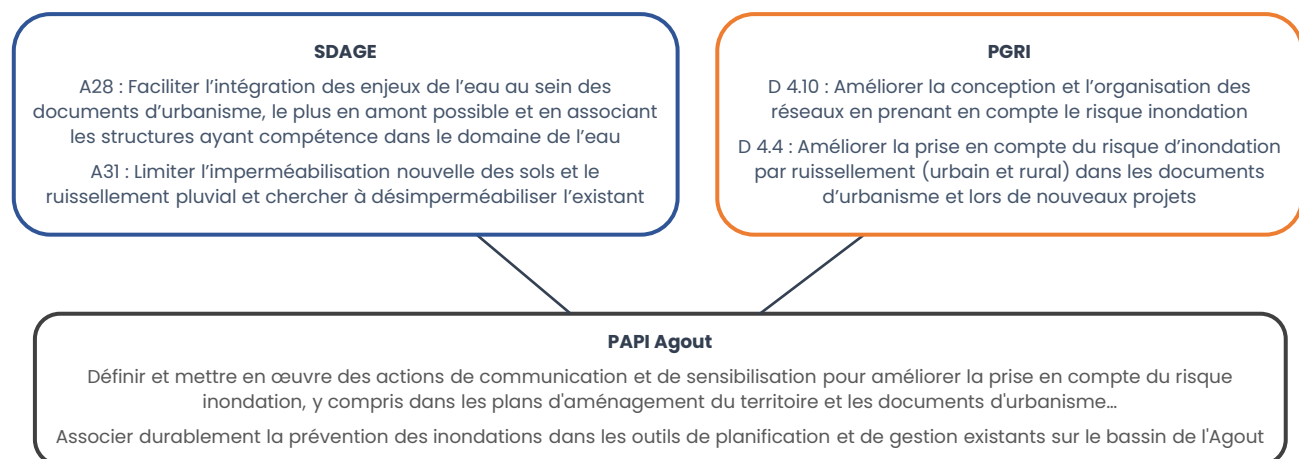
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes, DDT

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Suivre** la création et la révision des SDGEP des collectivités du bassin de l'Agout ;
- o **Sensibiliser** les élus et les services techniques à l'intégration de la GEMAPI lors des travaux sur la **G**estion des **E**aux **P**luviales **U**rbaines (**G**EP**U**) ;
- o **Intégrer** le plus en amont possible l'aléa et le risque inondation dans les SDGEP et dans les documents d'urbanisme

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

La frontière entre GEPU et GEMAPI, dessinée dans le code de l'Environnement et le code Général des Collectivités Territoriales, est très mince et parfois difficile à interpréter. Pourtant il existe un lien fort entre la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant et la gestion des pluies à l'échelle communale/intercommunale et il apparaît nécessaire d'intégrer ces deux domaines lorsque l'on cherche à améliorer le réseau pluvial d'une collectivité.

L'EPAGE Agout a suivi l'élaboration des SDGEP de Saint-Sulpice-la-Pointe, de Sorèze-Revel et de la CA de Castres-Mazamet sur la période d'animation du PEP Agout. Dans la continuité de ce travail, nous accentuerons notre présence lors des travaux de concertation qui encadreront la révision ou la création de ces documents.

Suite à la succession de lois qui, de plus en plus, transfèrent des compétences communales aux intercommunalités, la compétence GEPU, et par conséquent l'élaboration et la révision des SDGEP, sera progressivement portée par les intercommunalités.

Cette fiche action sera décomposée selon les phases suivantes :

- **Consultation** des communes et intercommunalités afin de recenser l'existence de schémas directeur sur leur territoire et les projets de réalisation ou de mise à jour de ces schémas ;
- **Sensibilisation** des élus à la prise en compte de la GEMAPI dans la GEPU
- **Participer** aux comités techniques et réunion de travail en lien avec les SDGEP
- **Présenter** des cartes d'influence du ruissellement en zone urbaine (EXZECO ou méthode plus précise citée dans la **FA 1.1**) aux services d'urbanisme afin de les intégrer lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et lors de l'instruction des permis de construire (urbanisme opérationnel)
- **Proposer** des solutions basées sur la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et accompagner les collectivités dans la gestion de projet afin d'améliorer la performance de la gestion des eaux pluviales (**FA 4.3**)

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les collectivités du bassin de l'Agout qui souhaitent élaborer ou réviser leur SDGEP.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- Concertation préalable : Réunion d'information et de sensibilisation auprès des élus du territoire
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et la chargée de mission Eau et urbanisme de l'association Tarn-Aveyron ; Concertation à l'occasion des comités techniques et des réunions qui jalonnent la révision des SDGEP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026					
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
Type de prestation	Validation PAPI		Consultation et sensibilisation des collectivités								Suivi des SDGEP			
Coût de l'action HT	-		PM											

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Suivi des SDGEP												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL	100 %		PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de demande des collectivités suite à la campagne de communication ;
- Satisfaction des collectivités et des services d'urbanisme ;

FICHE ACTION 4.3

Etude de projet de lutte contre les inondations localisée sur les
versants des secteurs urbanisés

MAITRE D'OUVRAGE : Collectivités

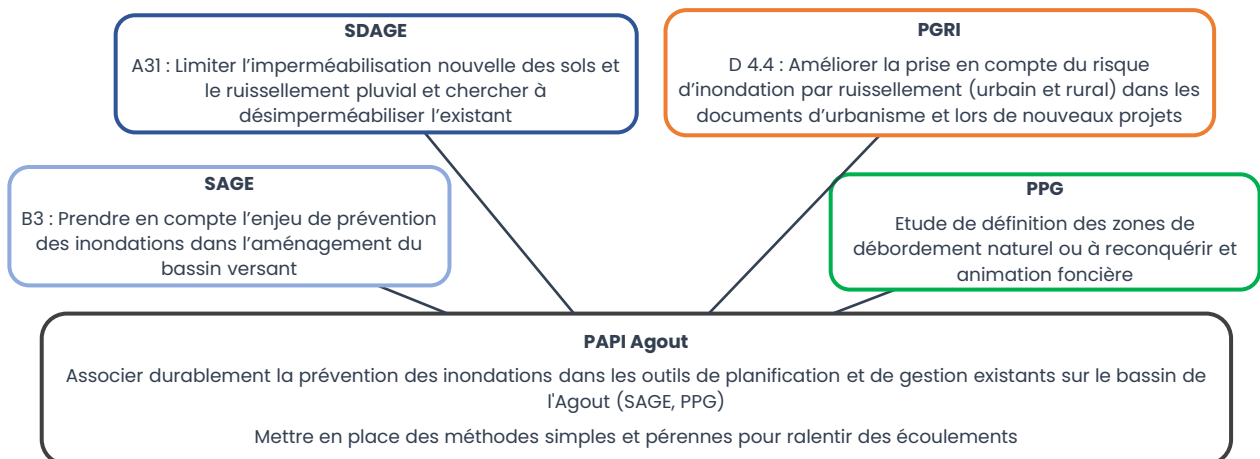
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Communes et Communautés de communes, Département du Tarn

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Analyser** les études de ruissellements localisées et déterminer les aménagements les plus adéquates afin de diminuer l'impact des écoulements des versants ;
- **Venir** en appui aux collectivités pour réaliser les cahiers des charges des études préalables à la réalisation des aménagements de ralentissement dynamique ;
- **Se concerter** et choisir les solutions les plus favorables au milieu en prenant en compte l'impact sur le changement climatique ;
- **Communiquer** sur l'intérêt de ces aménagements aux populations des communes concernées

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

La récente **loi Climat et Résilience** votée en 2021, demande d'intégrer une réflexion sur l'enjeux de lutte contre le dérèglement climatique, et fixe comme objectif d'améliorer la qualité de l'air des grandes villes et de lutter contre la l'artificialisation des sols.

Ainsi, l'ensemble des organismes financiers de la gestion de l'eau, notamment l'Etat par des fonds spécifiques, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, incitent fortement à l'intégration de projets axés sur les **Solutions Fondées sur la Nature (SFN)**.

En ce sens, l'EPAGE Agout est venu en appui à plusieurs communes porteuses de projet dans le cadre du PEP Agout (Réalmont, Payrin-Augmontel) et continuera à accompagner celles qui entreprendront cette démarche. Nous soutiendrons techniquement et, dans la mesure du possible, financièrement les collectivités

qui souhaitent réaliser des études de mise en œuvre de technique de gestion intégrée des eaux pluviales/de ruissellement dans le but de réduire leur vulnérabilité au risque inondation. Un accompagnement sera réalisé auprès des collectivités souhaitant bénéficier **des Fonds Verts et/ou des fonds régionaux** dédiés à ce type de projet.

Afin de monter le dossier d'étude, le SMBA pourra venir en appui aux collectivités afin de déterminer les caractéristiques suivantes qui sont automatiquement demandées lorsqu'un projet est déposé auprès des financeurs :

- Le volume de stockage de l'aménagement ;
- La surface totale gérée en technique de gestion intégrée ;
- La surface désimperméabilisée.

Voici quelques exemples de travaux sur lesquels l'EPAGE peut venir en appui :

- Projet de désimperméabilisation ;
- Projet de renaturation de ville ;
- Projet de mise en œuvre des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales sur le domaine public et les espaces ouverts au public. ;

Les projets portés par le SMBA se feront soit sur la base du volontariat des collectivités dans le cadre d'appel à projet soit à l'initiative du porteur de projet. **Une campagne de communication sera lancée dans le but d'informer les communes particulièrement exposées aux eaux de ruissellement qui bénéficieront des études localisées prévues dans la FA 1.1**

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes identifiées comme particulièrement vulnérables au ruissellement lors du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du PEP Agout. Les communes volontaires et non-identifiées comme particulièrement vulnérables seront également accompagnées mais ne seront pas prioritaires sur ce type d'action.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : Collectivités
- Concertation préalable : Présentation des résultats d'analyse de l'étude globale de ruissellement issue du diagnostic du PEP Agout aux collectivités
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ;

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée: 66 mois - Coût total: PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Appui aux collectivités lors de la rédaction du cahier des charges									
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Appui aux collectivités lors de la rédaction du cahier des charges												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												PM	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL	100 %		PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Efficacité de l'ouvrage en termes de ralentissement dynamique (Ratio entre le volume d'eau stockée projetée et le volume d'eau stockée réelle)
- Nombre d'aménagements définis et projetés ;
- Intégration des aménagements dans les documents d'urbanisme ;
- Satisfaction des collectivités

FICHE ACTION 4.4

Programme de gestion du Blima face aux enjeux liés aux inondations

MAITRE D'OUVRAGE : Différent selon les compétences requises

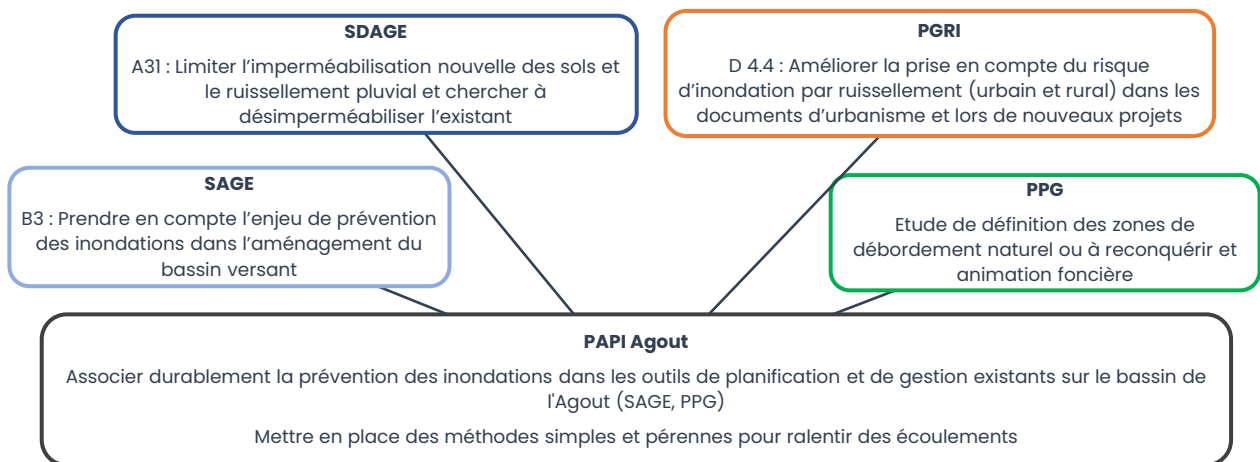
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 400 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Commune de Réalmont et Communauté de communes Centre Tarn, Département du Tarn, Service de l'Etat

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Accompagner** la commune de Réalmont dans une démarche de gestion globale du Blima en intégrant les enjeux liés aux inondations
- o **Venir** en appui à la commune pour réaliser le cahier des charges d'une étude globale du bassin versant en prenant en compte les apports des secteurs urbanisés ;
- o **Analyser** l'étude et se concerter sur le choix des solutions les plus favorables aux écoulements du Blima et à la gestion des eaux pluviales dans la commune de Réalmont
- o **Communiquer** sur l'intérêt des choix d'aménagements aux riverains ;
- o **Suivre** les études complémentaires qui seront réalisés dans le cadre de ce programme d'action

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Blima, un affluent du Dadou, est un cours d'eau qui a été fortement artificialisé et qui passe dans le centre-ville de Réalmont. La crue de 2009 a été marquante pour la commune car le Blima, qui est busé sur un linéaire de plusieurs centaines de mètres en cœur de ville, a submergé le centre-ville et inondé des habitations en amont du busage.

La commune souhaiterait se positionner sur le projet de réouverture du Blima en centre-ville qui aujourd'hui passe complètement sous bitume (parking, route, place) et reçoit un apport d'eau conséquent via le ruissellement de surface et le réseau d'eau pluviale qui draine les versants urbanisés autour du Blima.

Cet aménagement, réhabilité suite à la crue du Blima de 2009, a un effet de verrou hydraulique qui a causé les inondations sur les habitations situées en amont du busage.

Partant de ce constat, **le SMBA souhaite accompagner la commune de Réalmont et la Communauté de Commune Centre-Tarn dans une réflexion globale de gestion du Blima**, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Dadou, en prenant en compte les enjeux qui sont actuellement exposés au risque de submersion (habitations en amont du busage, centre-ville et l'entreprise Moulin Batigne notamment). Ce projet de ville intégrera les problématiques urbanistiques liées au projet avec notamment la gestion des réseaux, les aspects paysagers et patrimoniaux qui en découlent.

Ce projet a notamment fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet « Désimperméabilisation des sols urbains » organisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2022 mais n'a pas été retenue.

Une étude hydraulique de 2011 a été réalisée sur un linéaire de 2800 m de cours d'eau (incluant la partie busée du centre-ville). **Cette étude nécessite d'être mise à jour** afin d'intégrer des données pluviométriques et topographiques actualisées. De nouveaux scénarios sont également à définir (propositions de solutions) en concertation avec la commune et la CC Centre Tarn. La solution technique proposée dans le cadre de l'étude de 2011 concernant la création **d'un ouvrage de régulation** au niveau de la RD 612 sera notamment réétudiée. La solution est composée d'une augmentation de section sur un ouvrage de franchissement du cours d'eau, et l'augmentation du volume de la cuvette présente entre les deux ouvrages de franchissement de la RD 612.

Au préalable du choix des solutions techniques, le SMBA réalisera un diagnostic du Blima dans le but de recenser tous les ouvrages ayant un impact hydraulique sur l'écoulement du cours d'eau. **Cette action est prévue dans le cadre du PPG du Dadou (≈ 8 mois)**. Ce diagnostic sera notre base de travail lors des réflexions qui seront menées dans le cadre de cette fiche action et nous permettra de définir les scénarios qui seront implémenter dans la modélisation.

La modélisation sera menée par un bureau d'étude spécialisée en hydraulique (≈ 8 mois). Une **Analyse Coûts-Bénéfices (ACB)** et une **Analyse Multi Critère (AMC)** seront demandées afin d'évaluer les solutions techniques étudiées dans les scénarios de modélisation. Enfin, ces solutions seront discutées lors d'une phase de concertation entre tous les EPCI compétents dans ce projet de ville (≈ 18 mois ACB et AMC incluses).

La phase de définition du projet et de choix des aménagements débouchera sur une procédure d'étude d'impact (≈ 24 mois) sur et une phase d'étude complémentaire (≈ 12 mois) qui pourra comporter :

- Une étude sociologique ;
- Une étude hydrogéologique ;
- Une étude paysagère et urbanistique ;
- D'autres études complémentaires.

Les travaux qui découleront de ces phases avant-projet sont prévus dans le cadre de la **FA 6.8** du programme d'action du PAPI Agout.

TERROITRE(S) CONCERNE(S)

Le bassin versant de Blima ; La commune de Réalmont.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Différent selon les compétences requises
- Concertation préalable : Présentation des résultats d'analyse de l'étude globale de ruissellement issus du diagnostic du PEP Agout aux collectivités
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et du technicien de rivière ; Concertation à l'occasion des réunions des comités techniques avec les collectivités et les services de l'état ; Suivi d'étude en lien avec les prestataires et les services techniques des collectivités.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 78 mois - Coût total : 400 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Diagnostic du Blima ; Rédaction CCTP étude hydraulique				Réalisation de l'étude hydraulique				Etude ACB et AMC Concertation et choix de solution(s) ; Définition du projet de ville			
Coût de l'action HT	Budget PPG				200 000 €							

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Analyse et études complémentaires ; Acquisition foncière				Rédaction DCE et choix du maître d'œuvre ; Dimensionnement du projet				Réalisation des travaux					
	Rédaction DLE ; Procédure d'étude d'impact													
Coût de l'action HT	200 000 €				Budget FA 6.8				Budget FA 6.8					

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	200 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne	10 %	40 000 €	
Région Occitanie	20 %	80 000 €	
Département du Tarn			
Commune de Réalmont	20 %	80 000 €	
T.V.A.	20%	80 000 €	-
TOTAL	100 %	400 000 € HT	480 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Suivi de l'avancement des études ;
- Retour du COPIL sur les premiers livrables ;
- Evaluation de la qualité et de la précision des études ;
- Satisfaction des collectivités

FICHE ACTION 5.1 Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des habitations

MAITRE D'OUVRAGE : Propriétaires de bâtiments

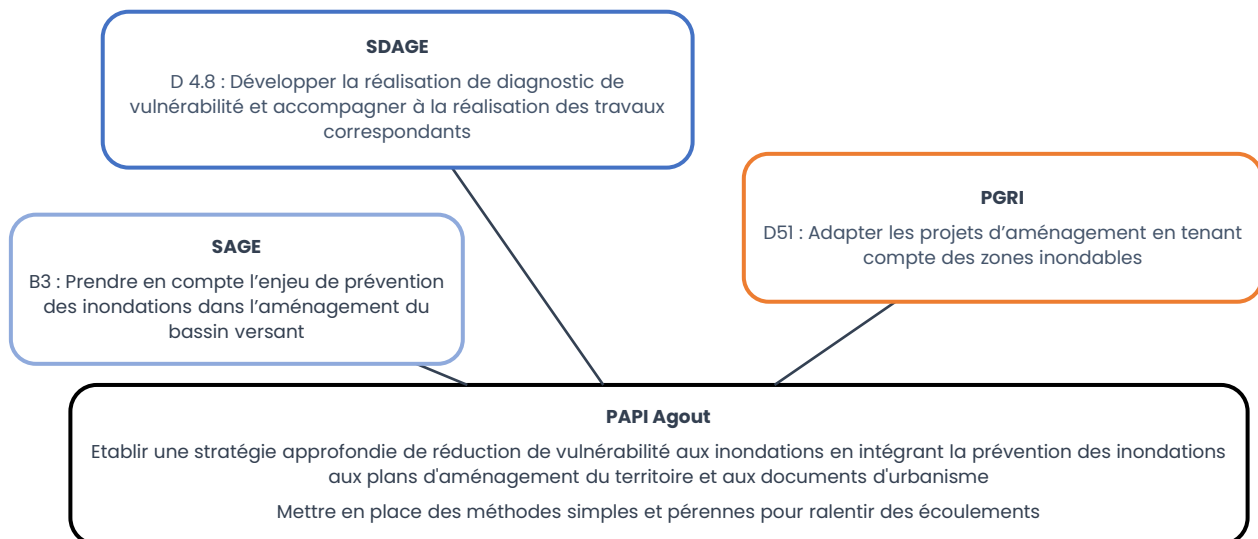
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 80 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DDT 81, prestataire(s) et propriétaire(s) riverain(s)

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des travaux ;
- o **Suivre** le prestataire dans ses démarches ;
- o **Venir** en appui dans le montage du dossier de subvention des propriétaires riverains.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPAGE Agout a proposé aux habitants de six communes du bassin des études de vulnérabilité de leur bâtiment lors du PEP Agout. L'entreprise OSGAPI a été choisi comme prestataire pour réaliser ces études et transmettre aux propriétaires riverains les rapports de visite de propriété.

Une liste de travaux de réduction de vulnérabilité en a découlé. L'objet de cette fiche action consiste à animer la réalisation de ces travaux en accompagnant les propriétaires des bâtiments dans la rédaction de leur demande de subvention et le suivi des chantiers. Ces missions seront déléguées à un prestataire. Voici les types de travaux de réduction de vulnérabilité qui seront réalisés :

- Pose de batardeaux ;
- Installation de pompe vide-cave ;
- Etanchéification des ouvertures (ventilation, fissures...) ;
- Pose de clapet anti-retour sur réseau assainissement ;
- Ancrage d'objet flottant sur parcelle ;
- Mise hors d'eau des tableaux électriques.

L'ensemble des travaux ont été chiffré avec précision par le bureau d'étude OSGAPI et sont présents dans les diagnostics transmis aux riverains.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes de Noailhac, Brassac, Espérausses, Saint-Félix-Lauragais, Roumens et Sorèze.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout les propriétaires des habitations
- o Concertation préalable : Présentation du ou des prestataire(s) aux communes et riverains concernés par les travaux
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 30 mois - Coût total : 80 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Rédaction du cahier des charges et validation du prestataire				Réalisation des travaux					
Coût de l'action TTC	-		PM				80 000 €					

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation													Bilan PAPI	
Coût de l'action HT													-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	80 %	64 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Propriétaires habitations	20 %	16 000 €	
T.V.A.	20 %	16 000 €	
TOTAL	100 %	80 000 € HT	96 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Nombre de bâtiments ou des travaux de réduction de vulnérabilité seront réalisés ;
- o Satisfaction des propriétaires ;

FICHE ACTION 5.2 Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

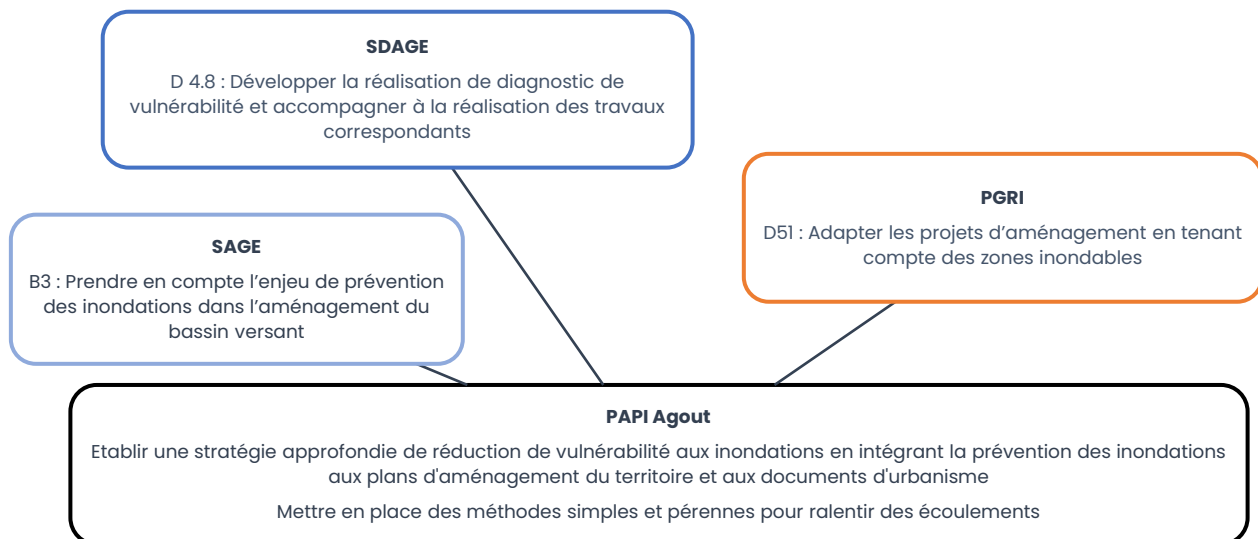
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 36 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DDT 81, prestataire(s) et communes

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des travaux ;
- o **Suivre** le prestataire dans ses démarches ;
- o **Venir** en appui dans le montage du dossier de subvention des communes

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPAGE Agout a proposé à 6 communes du bassin versant des études de vulnérabilité de leur bâtiment public lors du PEP Agout. L'entreprise OSGAPI a été choisie comme prestataire pour réaliser ces études et transmettre aux propriétaires riverains les rapports de visite de propriété.

Une liste de travaux de réduction de vulnérabilité a découlé de ces études et l'objet de cette fiche action consiste à animer la réalisation de ces travaux en accompagnant les communes propriétaires des bâtiments dans la rédaction de leur demande de subvention et le suivi des chantiers. Ces missions seront déléguées à un prestataire. Voici les types de travaux de réduction de vulnérabilité qui seront réalisés :

- Pose de batardeaux ;
- Installation de pompe vide-cave ;
- Etanchéification des ouvertures (ventilation, fissures...) ;
- Pose de clapet anti-retour sur réseau assainissement ;
- Ancrage d'objet flottant sur parcelle ;
- Mise hors d'eau des tableaux électriques.

L'ensemble des travaux ont été chiffré avec précision par le bureau d'étude OSGAPI et sont présents dans les diagnostics transmis aux riverains.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes ayant bénéficiées des diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PEP Agout (Navès et Brassac concernant les ERP)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Présentation du ou des prestataire(s) aux communes concernées par les travaux
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 30 mois - Coût total : 36 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Rédaction du cahier des charges et validation du prestataire				Réalisation des travaux					
Coût de l'action HT	-		PM				36 000 €					

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation													Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	-												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	18 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie	20 %	7 200 €	
Département du Tarn			
Communes	30 %	10 800 €	
T.V.A.	20 %	7 200 €	
TOTAL	100 %	36 000 € HT	43 200 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Nombre de bâtiments publics ou des travaux de réduction de vulnérabilité seront réalisés ;
- o Satisfaction des élus ;

FICHE ACTION 5.3

Réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments des entreprises de moins de 20 salariés

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

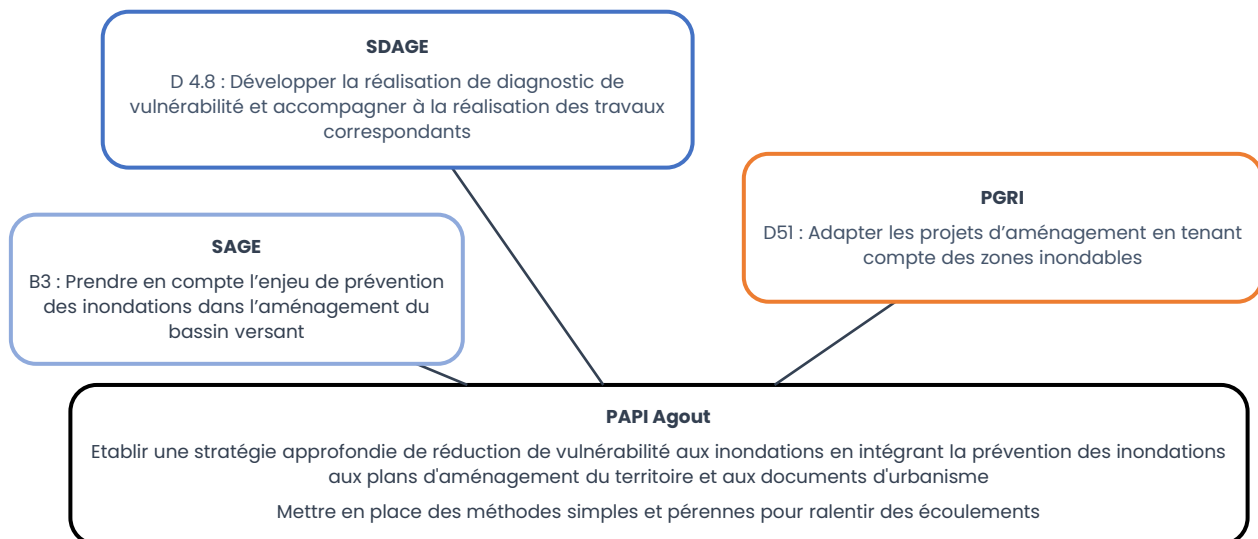
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 200 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DDT 81, prestataire(s) et entreprises

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des travaux ;
- o **Suivre** le prestataire dans ses démarches ;
- o **Venir** en appui dans le montage du dossier de subvention des communes

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPAGE Agout a proposé aux entreprises situées à Brassac, Aussillon, Castres et Noailhac des études de vulnérabilité de leur bâtiment lors du PEP Agout. L'entreprise OSGAPI a été choisi comme prestataire pour réaliser ces études.

Une liste de travaux de réduction de vulnérabilité a découlé de ces études et l'objet de cette fiche action consiste à animer la réalisation de ces travaux en accompagnant les entreprises propriétaires des bâtiments dans la rédaction de leur demande de subvention et le suivi des chantiers. Ces missions seront déléguées à un prestataire. Voici les types de travaux de réduction de vulnérabilité qui seront réalisés :

- Pose de batardeaux ;
- Installation de pompe vide-cave ;
- Etanchéification des ouvertures (ventilation, fissures...) ;
- Pose de clapet anti-retour sur réseau assainissement ;
- Ancrage d'objet flottant sur parcelle ;
- Mise hors d'eau des tableaux électriques.

L'ensemble des travaux ont été chiffré avec précision par le bureau d'étude OSGAPI et sont présents dans les diagnostics transmis aux riverains. **Les entreprises ayant répondu à l'appel, ayant plus de 20 salariés, ne pourront pas bénéficier de subventions de la part de l'état.**

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les entreprises ayant bénéficiées des diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PEP Agout (Castres, Aussillon, Brassac et Noailhac)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Présentation du ou des prestataire(s) aux entreprises concernées par les travaux
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les entreprises concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 30 mois - Coût total : 200 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Rédaction du cahier des charges et validation du prestataire				Réalisation des travaux					
Coût de l'action HT	-		-				200 000 €					

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation													Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	-												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Entreprises	100 %	200 000 €	
T.V.A.	20 %	40 000 €	
TOTAL	100 %	200 000 € HT	240 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Nombre de bâtiments ou des travaux de réduction de vulnérabilité seront réalisés ;
- o Satisfaction des élus ;

FICHE ACTION 5.4

Etudes de vulnérabilité et travaux des habitations du TRI de Castres-Mazamet

MAITRE D'OUVRAGE : Propriétaires des habitations

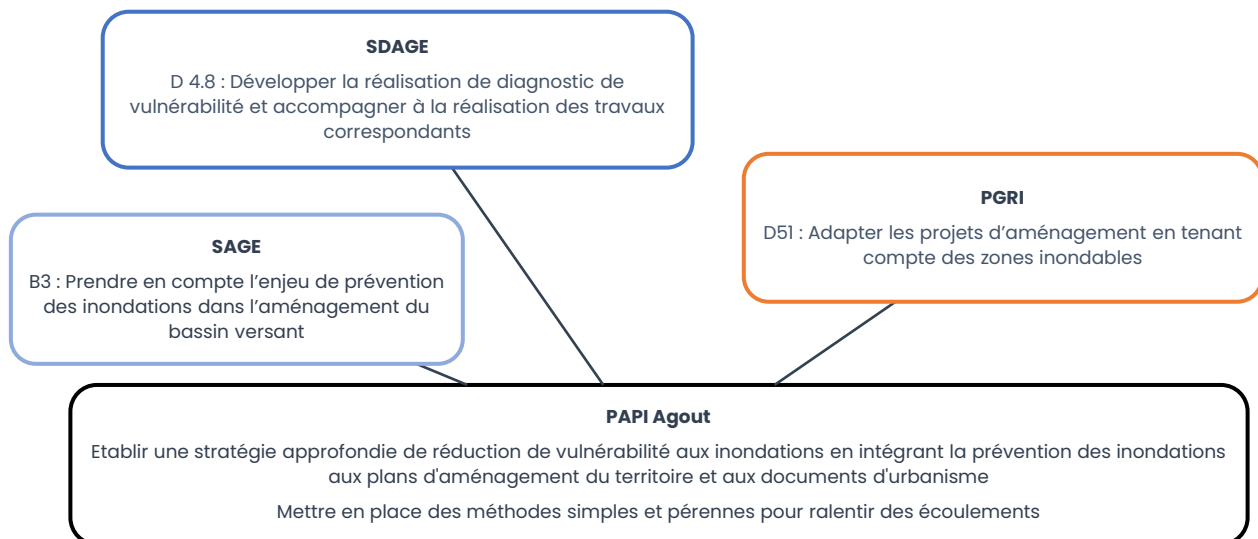
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 910 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DDT 81, prestataire(s) et propriétaire(s) riverain(s)

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des études et des travaux ;
- o **Suivre** les prestataires dans leurs démarches ;
- o **Venir** en appui dans le montage du dossier de subvention des propriétaires riverains.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Après la première campagne de réduction de vulnérabilité menée dans le PEP Agout, le SMBA va proposer aux propriétaires des bâtiments situés en zone inondable du TRI de Castres-Mazamet des études de vulnérabilité. Enrichie de cette première expérience et du bilan du diagnostic de vulnérabilité du bassin de l'Agout, nous mènerons une campagne de communication auprès des habitants du TRI (communiqué de presse, réseaux sociaux, réunion publique) et nous proposerons ces études à grande échelle en priorisant les bâtiments fréquemment inondés.

Un cahier des charges sera établi afin de choisir un prestataire qui nous accompagnera dans la réalisation des diagnostics, le montage des dossiers de subvention et la gestion des aspects organisationnelles et relationnelles qui découleront de ces actions.

Suite à la campagne de diagnostic, un second marché public sera réalisé afin de réaliser les travaux recensés lors de l'expertise des bâtiments face au risque inondation. La liste des travaux qui seront réalisés par le prestataire désigné suite à l'analyse du marché se retrouve dans la **FA 5.1**.

Voici les phases qui composeront cette fiche action :

- Rédiger le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des diagnostics ;
- Suivre le prestataire dans ses démarches ;
- Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes ;
- Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;
- Identifier les travaux envisageables et les coûts associés ;
- Accompagner les propriétaires concernés par ces aménagements ;
- Rédiger le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des travaux ;
- Suivre le prestataire dans ses démarches ;
- Venir en appui dans le montage du dossier de subvention des propriétaires riverains.

Le diagnostic inondation mené en 2022 dans le cadre du PEP Agout a permis d'identifier que 1000 habitations du TRI de Castres-Mazamet (toutes communes confondues) se trouvent en ZI fréquentes et que 2330 habitations se trouvent en ZI exceptionnelle.

En se basant sur les coûts de diagnostic du bureau d'étude OSGAPI (600€ HT/diagnostic) et en prenant en compte le retour d'expérience des autres PAPI sur des projets de réduction de vulnérabilité des bâtiments, on peut estimer que 20% des propriétaires feront la démarche de réaliser le diagnostic de leurs bâtiments. **Ce qui représente environ 465 habitations et donc un budget de 280 000 € HT.**

Concernant la partie travaux, en se basant de nouveau sur les retours d'expériences de projets de réduction de vulnérabilité, on peut considérer que 30 % des bâtiments diagnostiqués iront jusqu'à réaliser les travaux préconisés suite au diagnostic. **Ce qui représente 140 habitations.** Si l'on fait la moyenne du coût des travaux préconisés lors des diagnostics réalisés dans le cadre du PEP Agout (16 diagnostics), on arrive à un montant moyen de 4 500 € HT de travaux par habitation. **On peut estimer un coût total de travaux d'environ 630 000 € HT.**

Les restes à charge liés aux diagnostics seront portés par le syndicat. En revanche le reste à charge lié aux travaux seront portés par les propriétaires des bâtiments, soit 20% du montant total.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le TRI de Castres-Mazamet, et prioritairement les bâtiments situés en zone fréquemment inondée

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : Propriétaires des habitations
- Concertation préalable : Réunion de concertation avec les communes pour définir les quartiers prioritaires ; Présentation du ou des prestataire(s) aux communes et riverains concernés par les diagnostics et les travaux.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des diagnostics/travaux ; Les services techniques des communes concernées.

Durée : 66 mois - Coût total : 910 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Rédaction du marché public et choix du prestataire « diagnostic »				Réalisation des diagnostics et suivi du prestataire				Début travaux	
Coût de l'action HT	-		-				150 000 €					

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Réalisation des diagnostics et suivi du prestataire												Bilan PAPI	
Type de prestation	Réalisation des travaux et suivi du prestataire													
Coût de l'action HT	760 000 €												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part (Diagnostic)	Part (Travaux)	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)	30 %		84 000 €	
Etat	50 %	80%	644 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne				
Région Occitanie				
Département du Tarn				
Propriétaires bâtiments		20 %	126 000 €	
SMBA	20 %		56 000 €	
T.V.A.	20 %	20 %	182 000 €	
TOTAL	100 %	100 %	910 000 € HT	1 092 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Ratio entre le nombre de bâtiments identifiés comme éligible aux diagnostics et le nombre de diagnostic réalisé ;
- o Ratio entre le nombre de bâtiments diagnostiqués et le nombre de propriétaire ayant réalisés des travaux de réduction de vulnérabilité.
- o Satisfaction des propriétaires et des communes.

FICHE ACTION 5.5 : Etudes de vulnérabilité et travaux des bâtiments publics du TRI de Castres-Mazamet

MAITRE D'OUVRAGE : Communes du TRI de Castres-Mazamet

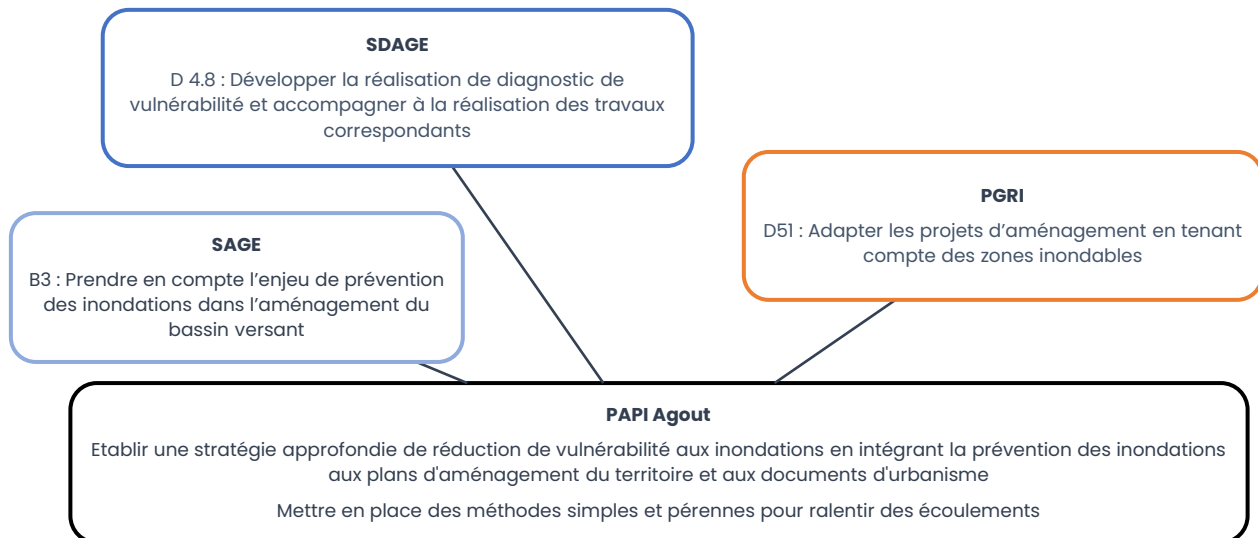
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 40 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DDT 81, prestataire(s) et communes

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des études et des travaux ;
- o **Suivre** les prestataires dans leurs démarches ;
- o **Venir** en appui dans le montage du dossier de subvention des communes.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Après la première campagne de réduction de vulnérabilité menée dans le PEP Agout, le SMBA va proposer aux communes propriétaires des bâtiments situés en zone inondable du TRI de Castres-Mazamet des études de vulnérabilité. Enrichie de cette première expérience et du bilan du diagnostic de vulnérabilité du bassin de l'Agout, nous informerons via une réunion publique les communes du TRI et nous proposerons ces études à grande échelle pour les bâtiments situés en dans le zonage d'aléa exceptionnel déterminé lors du diagnostic inondation réalisé lors du PEP Agout.

Un cahier des charges sera établi afin de choisir un prestataire qui nous accompagnera dans la réalisation des diagnostics, le montage des dossiers de subvention et la gestion des aspects organisationnelles et relationnelles qui découleront de ces actions.

Suite à la campagne de diagnostic, un second marché public sera réalisé afin de réaliser les travaux recensés lors de l'expertise des bâtiments face au risque inondation. La liste des travaux qui seront réalisés par le prestataire désigné suite à l'analyse du marché se retrouve dans la **FA 5.1**.

Voici les phases qui composeront cette fiche action :

- Rédiger le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des diagnostics ;
- Suivre le prestataire dans ses démarches ;
- Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes ;
- Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;
- Identifier les travaux envisageables et les coûts associés ;
- Accompagner les communes concernées par ces aménagements ;
- Rédiger le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des travaux ;
- Suivre le prestataire dans ses démarches ;
- Venir en appui dans le montage du dossier de subvention des communes.

Le diagnostic inondation mené en 2022 dans le cadre du PEP Agout a permis d'identifier que 5 bâtiments publics du TRI de Castres-Mazamet (toutes communes confondues) se trouvent en ZI fréquentes et que 46 bâtiments publics se trouvent en ZI exceptionnelle.

En se basant sur les coûts de diagnostic du bureau d'étude OSGAPI (1 800€ HT/diagnostic) et en prenant en compte le retour d'expérience des autres PAPIs sur des projets de réduction de vulnérabilité des bâtiments, on peut estimer que 20% des communes feront la démarche de réaliser le diagnostic de leurs bâtiments. **Ce qui représente environ 9 bâtiments et donc un budget de 16 560 € HT.**

Concernant la partie travaux, en se basant de nouveau sur les retours d'expériences de projets de réduction de vulnérabilité, on peut considérer que 30 % des bâtiments diagnostiqués iront jusqu'à réaliser les travaux préconisés suite au diagnostic. **Ce qui représente 3 bâtiments.** Si l'on fait la moyenne du coût des travaux préconisés lors des diagnostics réalisés dans le cadre du PEP Agout (3 diagnostics), on arrive à un montant moyen de 8 000 € HT de travaux par bâtiment. **On peut estimer un coût total de travaux d'environ 22 080 € HT.**

Les restes à charge liés aux diagnostics seront portés par le syndicat. En revanche le reste à charge lié aux travaux seront portés par les communes propriétaires des bâtiments.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le TRI de Castres-Mazamet, et prioritairement les bâtiments situés en zone fréquemment inondée

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Communes du TRI de Castres-Mazamet
- Concertation préalable : Réunion de concertation avec les communes afin d'identifier les bâtiments à risque ; Présentation du ou des prestataire(s) aux communes concernées par les diagnostics et les travaux.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des diagnostics/travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : 40 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Rédaction du marché public et choix du prestataire « diagnostic »				Réalisation des diagnostics et suivi du prestataire				Début travaux	
Coût de l'action HT	-		-				17 000 €					

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Réalisation des diagnostics et suivi du prestataire												Bilan PAPI	
Type de prestation	Réalisation des travaux et suivi du prestataire													
Coût de l'action HT	23 000 €												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part (Diagnostic)	Part (Travaux)	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)	30 %		5 100 €	
Etat	30 %	50 %	16 600 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne				
Région Occitanie	20 %	20 %	8 000 €	
Département du Tarn				
Communes		30 %	6 900 €	
SMBA	20 %		3 400 €	
T.V.A.	20 %	20 %	8 000 €	
TOTAL	100 %	100 %	40 000 € HT	48 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Ratio entre le nombre de bâtiments identifiés comme éligible aux diagnostics et le nombre de diagnostic réalisé ;
- Ratio entre le nombre de bâtiments diagnostiqués et le nombre de bâtiments ayant bénéficiés des travaux de réduction de vulnérabilité.
- Satisfaction des élus.

FICHE ACTION 5.6

Etudes de vulnérabilité et travaux des entreprises du TRI de Castres-Mazamet

MAITRE D'OUVRAGE : Entreprises du TRI de Castres-Mazamet

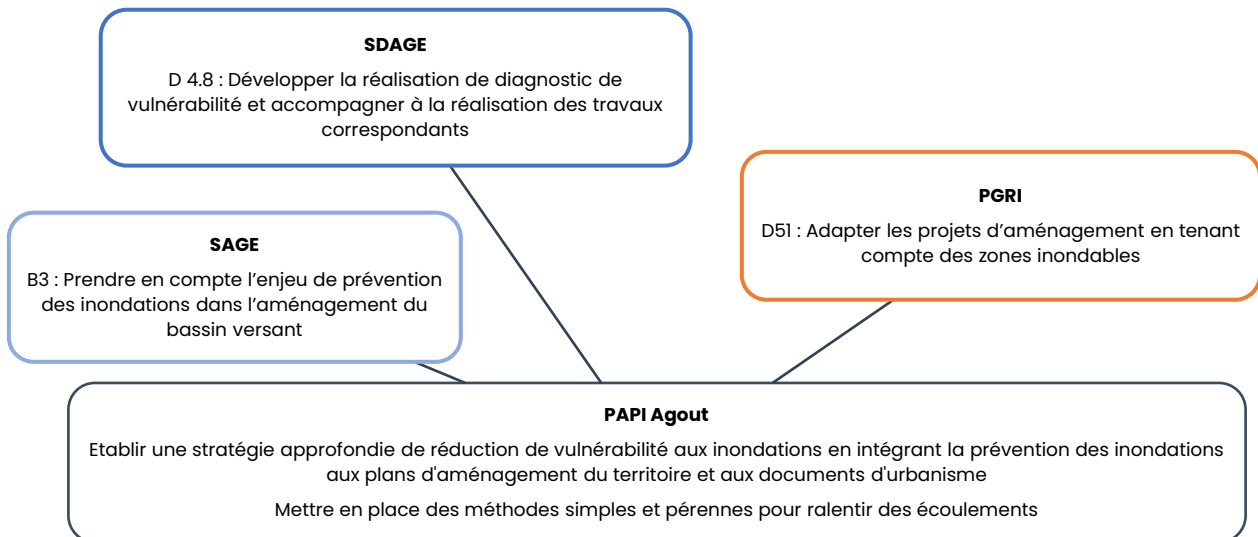
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 250 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : DDT 81, prestataire(s), entreprises et CCI

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des études et des travaux ;
- o **Suivre** les prestataires dans leurs démarches ;
- o **Venir** en appui dans le montage du dossier de subvention des entreprises propriétaires des bâtiments.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Après la première campagne de réduction de vulnérabilité menée dans le PEP Agout, le SMBA va proposer aux entreprises propriétaires des bâtiments situés en zone inondable du TRI de Castres-Mazamet des études de vulnérabilité. Enrichie de cette première expérience et du bilan du diagnostic de vulnérabilité du bassin de l'Agout, nous mènerons une campagne de communication en collaboration avec la CCI auprès des entreprises du TRI (communiqué de presse, réseaux sociaux, réunions d'information) et nous proposerons ces études à grande échelle en priorisant les bâtiments fréquemment inondés.

Un cahier des charges sera établi afin de choisir un prestataire qui nous accompagnera dans la réalisation des diagnostics, le montage des dossiers de subvention et la gestion des aspects organisationnelles et relationnelles qui découleront de ces actions.

Suite à la campagne de diagnostic, un second marché public sera réalisé afin de réaliser les travaux recensés lors de l'expertise des bâtiments face au risque inondation. La liste des travaux qui seront réalisés par le prestataire désigné suite à l'analyse du marché se retrouve dans la **FA 5.1**.

Voici les phases qui composeront cette fiche action :

- Rédiger le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des diagnostics ;
- Suivre le prestataire dans ses démarches ;
- Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes ;
- Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;
- Identifier les travaux envisageables et les coûts associés ;
- Accompagner les entreprises propriétaires concernés par ces aménagements ;
- Rédiger le cahier des charges qui permettra de choisir le/les prestataire(s) des travaux ;
- Suivre le prestataire dans ses démarches ;
- Venir en appui dans le montage du dossier de subvention des entreprises

Le diagnostic inondation mené en 2022 dans le cadre du PEP Agout a permis d'identifier que 5 881 bâtiments d'entreprises du TRI de Castres-Mazamet (toutes communes confondues) se trouvent en ZI fréquentes et que 282 bâtiments d'entreprise se trouvent en ZI exceptionnelle. Le coût de reste à charge pour les bâtiments en ZI exceptionnelle étant trop important, nous nous concentrerons sur les entreprises en ZI fréquente dans le cadre de cette fiche action.

En se basant sur les coûts de diagnostic du bureau d'étude OSGAPI (2 000€ HT/diagnostic) et en prenant en compte le retour d'expérience des autres PAPI sur des projets de réduction de vulnérabilité des bâtiments, on peut estimer que 20% des entreprises feront la démarche de réaliser le diagnostic de leurs bâtiments. **Ce qui représente environ 56 bâtiments et donc un budget de 112 800 € HT.**

Concernant la partie travaux, en se basant de nouveau sur les retours d'expériences de projets de réduction de vulnérabilité, on peut considérer que 30 % des bâtiments diagnostiqués iront jusqu'à réaliser les travaux préconisés suite au diagnostic. **Ce qui représente 17 bâtiments d'entreprise.** On peut estimer un coût moyen de travaux similaires aux bâtiments publics soit 8 000 € par diagnostic. **On peut estimer un coût total de travaux d'environ 135 360 € HT.**

Les restes à charge liés aux diagnostics seront portés par le SMBA. Les subventions destinées aux travaux de réduction de vulnérabilité seront destinées uniquement aux entreprises ayant moins de 20 salariés, le SMBA accompagnera les entreprises volontaires dans leur démarche de demande de subvention. Le reste à charge lié aux travaux seront portés par les entreprises.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le TRI de Castres-Mazamet, et prioritairement les bâtiments d'entreprise situés en zone fréquemment inondable

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : Entreprises du TRI de Castres-Mazamet
- Concertation préalable : Réunion d'information en lien avec la CCI afin de toucher un maximum d'entreprises ; Présentation du ou des prestataire(s) aux entreprises concernées par les diagnostics et les travaux.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des diagnostics/travaux ;

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : 250 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Rédaction du marché public et choix du prestataire « diagnostic »				Réalisation des diagnostics et suivi du prestataire				Début travaux	
Coût de l'action HT	-		-				70 000 €					

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Réalisation des diagnostics et suivi du prestataire												Bilan PAPI	
Type de prestation	Réalisation des travaux et suivi du prestataire													
Coût de l'action HT	180 000 €												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part (Diagnostic)	Part (Travaux)	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)	30 %		33 900 €	
Etat	30 %	40 %	88 700 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne				
Région Occitanie	20 %		22 600 €	
Département du Tarn				
Propriétaires bâtiments		60 %	82 200 €	
SMBA	20 %		22 600 €	
T.V.A.	20%	20 %	50 000 €	
TOTAL	100 %	100 %	250 000 € HT	300 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Ratio entre le nombre de bâtiments identifiés comme éligible aux diagnostics et le nombre de diagnostic réalisé ;
- o Ratio entre le nombre de bâtiments diagnostiqués et le nombre d'entreprise ayant réalisées des travaux de réduction de vulnérabilité.
- o Satisfaction des entreprises.

FICHE ACTION 6.1 Création de Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur l'Agout au niveau de la commune de Brassac

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

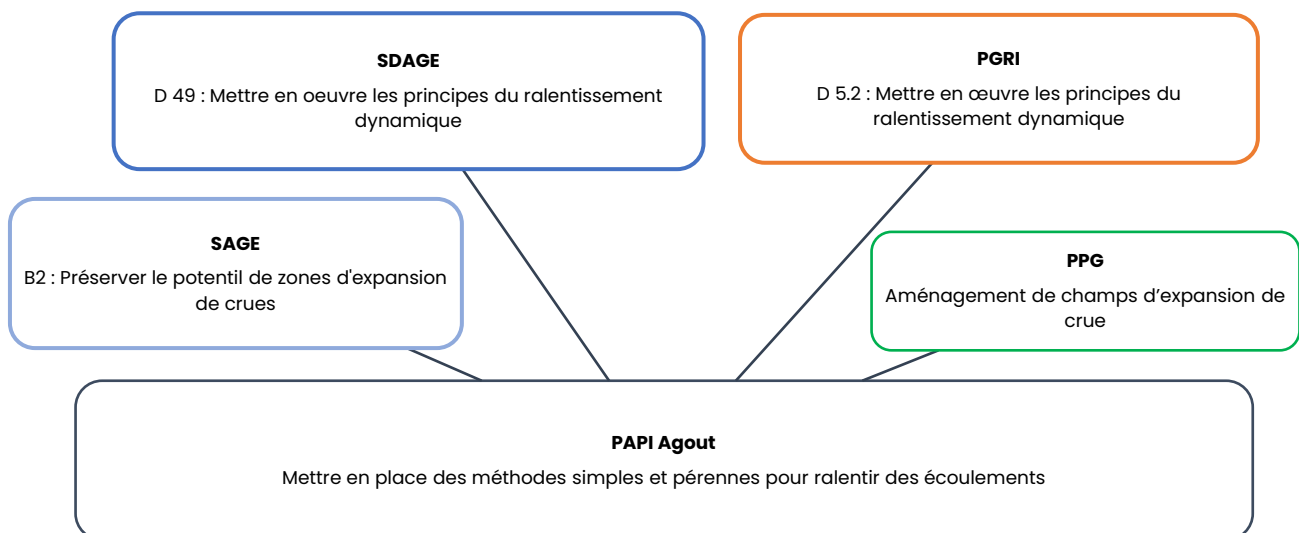
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 120 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Commune, DDT 81, Propriétaire(s) riverain(s)

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Animer** l'acquisition foncière des terrains ou la signature de conventionnement avec le(s) propriétaire(s) des parcelles ;
- o **Rédiger** le document de consultation des entreprises pour ces travaux et réaliser la consultation des entreprises ;
- o **Suivre** le chantier lors des travaux, ainsi que l'évolution du site à la suite des premières crues morphogènes.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PEP Agout, une zones pré-identifiée présentant un risque d'inondation important a fait l'objet d'étude d'un diagnostic hydraulique spécifique. Ce site est localisé sur la commune de Brassac. L'objectif de l'étude réalisée, était de voir les solutions d'aménagements qui pourraient être mises en place ainsi que leur dimensionnement, pour assurer la protection des biens et des personnes présentes en aval. Pour cela, le bureau d'étude CEREG a été mandaté.

A la suite de cette étude, l'augmentation de la capacité de la Zone d'Expansion de Crue (ZEC) localisée en amont de zones à enjeux présentant de forts risques inondations, apparait comme une solution possible techniquement. En effet, l'étude a permis de mettre en corrélation : les débits / les hauteurs d'eau atteintes au niveau des zones à enjeux / les gains attendus sur site en lien avec la création de ZEC, selon différents scénarios. L'étude de diagnostic hydraulique présente un dimensionnement de travaux pour deux possibilités d'aménagement du site.

Pour la suite, les terrains identifiés lors de l'étude, qui présentent un potentiel pour la création de ZEC, sont localisés sur des parcelles privées. **Avant toute réalisation d'action, un travail d'animation foncière devra donc être mis en place.** En effet, l'acquisition des terrains ou la signature de conventions avec le(s) propriétaire(s) des parcelles apparaît nécessaire. Ces conventionnements pourront aussi intégrer des compensations financières, en cas de sur-inondation de la parcelle à la suite des travaux de création de la ZEC. **Dans le cas où un accord ne pourrait être trouver avec le propriétaire de la parcelle, une procédure d'expropriation sera envisagée.**

Une fois ce travail préalable réalisé et la maîtrise foncière des parcelles acquises, la phase de travaux pourra être lancée. Les documents de consultation des entreprises seront à rédiger sur la base de la solution technique retenue. Enfin à la suite de la consultation des entreprises et l'obtention des autorisations de travaux auprès de la DDT, les travaux de réouverture de la ZEC pourront être effectués.

Comme pour tout travaux en cours d'eau, un suivi du site devra être réalisé. L'objectif est de voir comment l'ouvrage va se comporter à la suite des premières crues morphogènes. En cas de besoin, des interventions ponctuelles d'ajustement de la ZEC pourraient alors être nécessaires (*par exemple : Prise d'eau de la ZEC qui se referme en partie à la suite d'un dépôt de matériaux lors de la première crue morphogène*).

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

L'Agout sur la commune de Brassac.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Choix des actions et présentation du ou des prestataire(s) aux communes concernées par les travaux
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 42 mois - Coût total : 120 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Animation foncière						Rédaction DCE et DLE			
Coût de l'action HT	-		50 000 €						20 000 €			

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Consultation des entreprises		Travaux		Suivi du site à la suite des premières crues						Bilan PAPI			
Coût de l'action HT	-		50 000 €		-						-			

PLAN DE FINANCEMENT

	Part (foncier)	Part (travaux)	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)				
Etat		50 %	35 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne	80 %			40 000 €
Région Occitanie		20 %	14 000 €	
Département du Tarn		10 %	7 000 €	
Commune (Acquisition foncière)				
Maitre d'ouvrage (SMBA)	20 %	20 %	14 000 €	10 000 €
T.V.A.	0 %*	20 %	14 000 €	
TOTAL	100 %		120 000 € HT	144 000 € TTC

*TVA NON APPLICABLE SUR LE FONCIER

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Surface de ZEC restaurée et réduction de la hauteur d'eau sur les zones à enjeux en aval ;
- Estimation du gain de volume d'eau stocké dans la ZEC ;
- Satisfaction des élus et riverains.

FICHE ACTION 6.2

Création de Zones d'Expansion de Crue sur le Thoré au niveau de la commune d'Aussillon

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

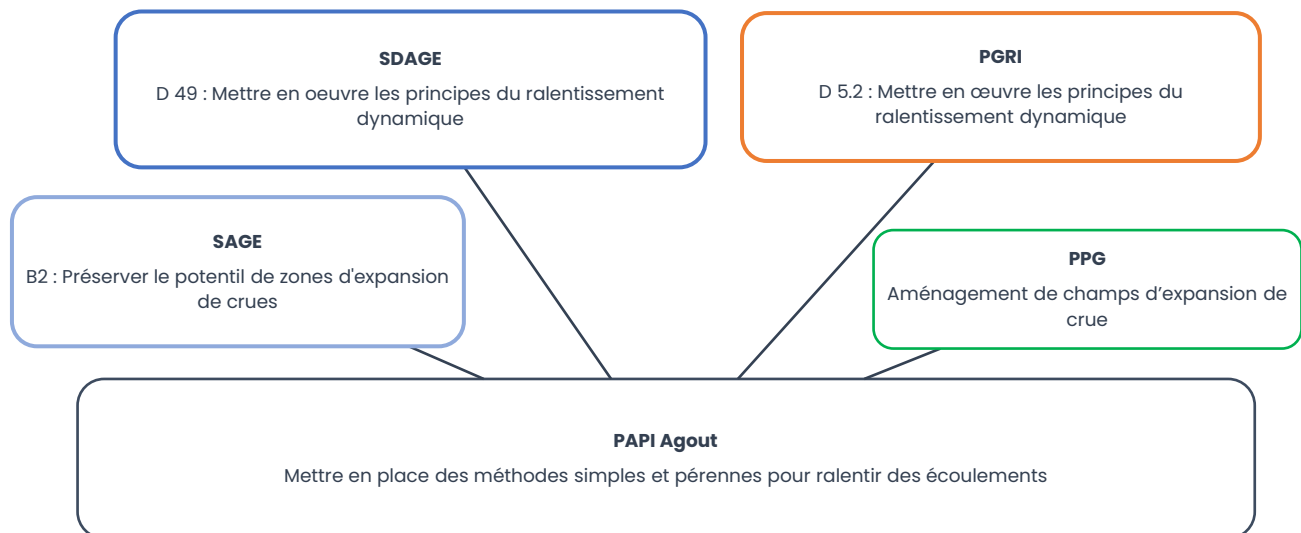
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 70 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Commune, DDT 81, Propriétaire(s) riverain(s)

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Rédiger** le document de consultation des entreprises et réaliser la consultation, pour les travaux de création d'une **Zone d'Expansion de Crue (ZEC)** une fois les résultats de l'étude de dimensionnement disponibles ;
- o **Suivre** le chantier lors des travaux, ainsi que l'évolution du site à la suite des premières crues morphogènes.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le Thoré une zone stratégique a été identifiée au niveau des communes d'Aussillon et de Payrin-Augmontel. Il s'agit de l'ancien lit du Thoré qui a depuis bougé et cet ancien bras est maintenant déconnecté du Thoré. L'étude hydraulique d'aménagement du site est prévue pour l'année 2024, dans le cadre de l'Appel à Projet restauration du milieu, sur la base du relevé topographique du site déjà réalisé. **L'objectif de l'étude à venir est de voir la solution technique et son dimensionnement la plus adaptée pour réouvrir ce site, afin qu'il remplisse un rôle de ZEC.**

A la suite de cette étude, **l'objectif des travaux sera de reconnecter cette annexe du Thoré suivant les prescriptions qui auront été faites.** Pour cela, un travail de concertation sera à réaliser avec les deux communes présentes au niveau de cette zone, et les propriétaires riverains voisins. En effet, une grande partie de l'annexe fluviale est déjà propriété communale. Mais selon les études de dimensionnement, une animation foncière pourrait quand même être nécessaire s'il apparaît prioritaire de travailler sur certaines zones de l'annexe fluviale qui ne sont pas communales. **Dans le cas où un accord ne pourrait être trouver avec le propriétaire de la parcelle, une procédure d'expropriation sera envisagée.**

Une fois ce travail préalable réalisé et la maîtrise foncière des parcelles acquises, la phase de travaux pourra être lancée. Les documents de consultations des entreprises seront à rédiger sur la base de la solution technique retenue. Enfin à la suite de la consultation des entreprises et l'obtention des autorisations de travaux auprès de la DDT, les travaux de réouverture de la ZEC pourront être effectués.

Comme pour tout travaux en cours d'eau, un suivi du site devra être réalisé. L'objectif est de voir comment l'ouvrage va se comporter à la suite des premières crues morphogènes. En cas de besoin, des interventions ponctuelles d'ajustement de la ZEC pourraient alors être nécessaires (*par exemple : Prise d'eau de la ZEC qui se referme en partie à la suite d'un dépôt de matériaux lors de la première crue morphogène*).

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le Thoré sur la commune d'Aussillon.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Choix des actions et présentation du ou des prestataire(s) aux communes concernées par les travaux
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHancier PREVISIONNEL

Durée : 48 mois - Coût total : 70 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Etude dimensionnement				Concertation avec les communes et animation foncière si besoin				Rédaction du DLE et du DCE ; Consultation des entreprises			
	Validation PAPI											
Coût de l'action HT					PM				20 000 €			

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Travaux				Suivi du site à la suite des premières crues								Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	50 000 €				PM								-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	35 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie	20 %	14 000 €	
Département du Tarn	10 %	7 000 €	
Communes (Acquisition foncière)			
Maitre d'ouvrage (SMBA)	20 %	14 000 €	
T.V.A.	20 %	14 000 €	
TOTAL	100 %	70 000 € HT	84 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Surface de ZEC restaurée et réduction de la hauteur d'eau sur les zones à enjeux en aval ;
- Estimation du gain de volume d'eau stocké dans la ZEC ;
- Satisfaction des élus et riverains.

FICHE ACTION 6.3

Création de Zones d'Expansion de Crue sur la Durenque au niveau de la commune de Valdurenque

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

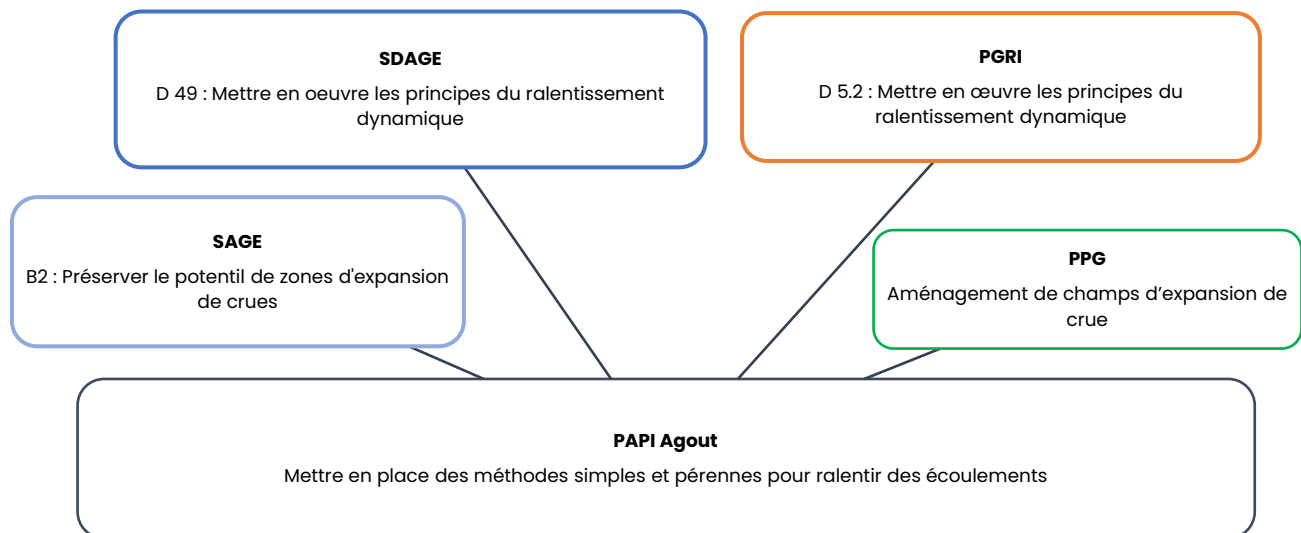
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 20 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Commune, DDT 81, Propriétaire(s) riverain(s)

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Etudier** le dimensionnement des aménagements, puis rédaction des documents de consultation des entreprises et consultation pour les travaux de création d'une **Zone d'Expansion de Crue (ZEC)** ;
- o **Suivre** le chantier lors des travaux, ainsi que l'évolution du site à la suite des premières crues morphogènes.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le bassin versant de la Durenque, la commune de Valdurenque a mis en place l'acquisition de parcelles en bordure d'un canal (*classé cours d'eau*) qui fait office de bras secondaire de la Durenque. Dans ce contexte, des parcelles ont été acquises sur l'année 2023, par la commune.

Cette zone apparaît intéressante pour permettre un débordement contrôlé de l'eau sur ce site afin de créer une ZEC qui permettrait de réduire le risque inondation pour des zones en aval où sont présents des enjeux de protection des biens et des personnes. **L'objectif de l'étude à venir est de voir quelle est la solution technique et son dimensionnement le plus adapté aux configurations du site, afin qu'il remplisse un rôle de ZEC, par débordement contrôlé de ce bras secondaire de la Durenque, sur des zones sans enjeux.**

Les documents de consultations des entreprises seront à rédiger sur la base de la solution technique retenue. Enfin à la suite de la consultation des entreprises et l'obtention des autorisations de travaux auprès de la DDT, les travaux de réouverture de la ZEC pourront être effectués. Comme pour tout travaux en cours d'eau, un suivi du site devra être réalisé. **L'objectif est de voir comment l'ouvrage va se comporter à la suite des premières crues morphogènes.** En cas de besoin, des interventions ponctuelles d'ajustement de la ZEC pourraient alors être nécessaires.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

La Durenque sur la commune de Valdurenque.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
- o Concertation préalable : Choix des actions et présentation du ou des prestataire(s) aux communes concernées par les travaux
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée: 18 mois - Coût total: 20 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Etude dimensionnement		Rédaction du DCE et Consultation des entreprises		Travaux		Suivi du site à la suite des premières crues			
Coût de l'action HT					20 000 €				-			

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Suivi du site à la suite des premières crues												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	-												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	10 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie	20 %	4 000 €	
Département du Tarn	10 %	2 000 €	
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %	4 000 €	
T.V.A.	20 %	4 000 €	
TOTAL	100 %	20 000 € HT	24 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Surface de ZEC restaurée et réduction de la hauteur d'eau sur les zones à enjeux en aval.

FICHE ACTION 6.4

Création de Zones d'Expansion de Crue sur des parcelles déjà communales

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

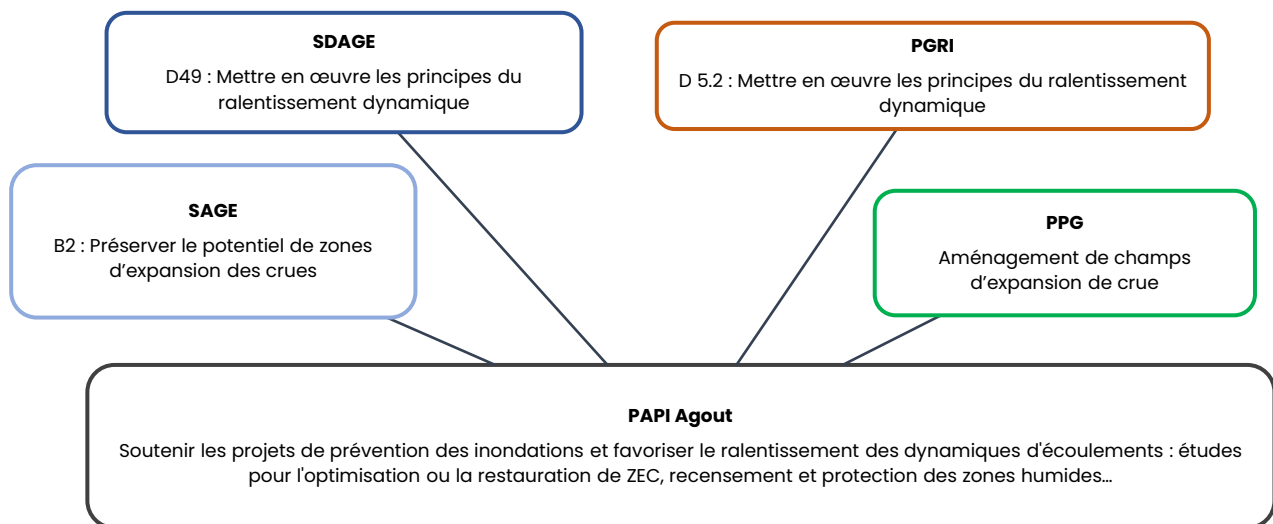
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 100 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Collectivités, SAFER, DDT 81

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Estimer** le potentiel de stockage de ces parcelles et échanger avec les communes concernées ;
- o **Rédiger** le document de consultation des entreprises pour ces travaux et réaliser la consultation des entreprises ;
- o **Suivre** le chantier lors des travaux, ainsi que l'évolution du site à la suite des premières crues morphogènes.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

En bordure de cours d'eau sur le bassin versant de l'Agout un ensemble de parcelles sont déjà communales. En étudiant cette liste de parcelles, plusieurs sont localisées en amont de sites présentant des enjeux liés aux inondations. Ainsi, il est proposé de cibler ces parcelles de façon spécifique (*dont la maîtrise foncière est déjà acquise*) afin d'estimer leur potentiel pour la création de ZEC. Si le potentiel de ZEC ressort intéressant et est compatible avec les usages de ces sites, l'objectif est d'ensuite valoriser ces parcelles par la réalisation de travaux de création de ZEC ou d'amélioration du potentiel de ZEC de la parcelle.

Une fois ce travail préalable réalisé, la phase de travaux pourra être lancée. Les documents de consultation des entreprises seront à rédiger sur la base de la solution technique retenue. Enfin, à la suite de la consultation des entreprises et l'obtention des autorisations de travaux auprès de la DDT, les travaux de réouverture de la ZEC pourront être effectués.

Comme pour tout travaux en cours d'eau, un suivi du site devra être réalisé. L'objectif est de voir comment l'ouvrage va se comporter à la suite des premières crues morphogènes. En cas de besoin, des interventions ponctuelles d'ajustement de la ZEC pourraient alors être nécessaires.

Pour cette fiche action, deux sites ont déjà été identifiés en bordure de cours d'eau pour la mise en place de projets pilotes. L'objectif est d'étudier la faisabilité de cette fiche action sur ces deux sites qui correspondent à des parcelles :

- En bordure du Lézert (Masse d'Eau : Ruisseau des Gourgs) sur la commune de Castres ;
- En bordure d'Arnette sur la commune de Pradelles-Cabardès.

Dans un second temps, un relevé cartographique sera effectué pour croiser les couches du cadastre / des cours d'eau / des zonages d'aléas inondations. L'objectif sera de voir si d'autres parcelles communales intéressantes ressortent pour ce type d'actions.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes contenant des zones de débordement pertinentes à préserver, issues principalement du SPRI Thoré, du SPRI Agout et du PEP Agout.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBA
- Concertation préalable : Choix des actions et présentation du ou des prestataire(s) aux communes concernées par les travaux
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI et le(s) prestataires des travaux ; Les services techniques des communes concernées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : 100 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Animation auprès des communes et réalisation des travaux en plusieurs phases									
Coût de l'action TTC	PM		50 000 €									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Animation auprès des communes et réalisation des travaux en plusieurs phases												Bilan PAPI	
Coût de l'action TTC	50 000 €												PM	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	50 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie	20 %	20 000 €	
Département du Tarn	10 %	10 000 €	
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %	20 000 €	
T.V.A.	20 %	20 000 €	-
TOTAL	100 %	100 000 € HT	120 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Estimation des volumes d'eau préservées lors de divers scénarios de crue.

FICHE ACTION 6.5 Acquisition foncière et/ou compensation financière de parcelles en champs majeur de cours d'eau

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

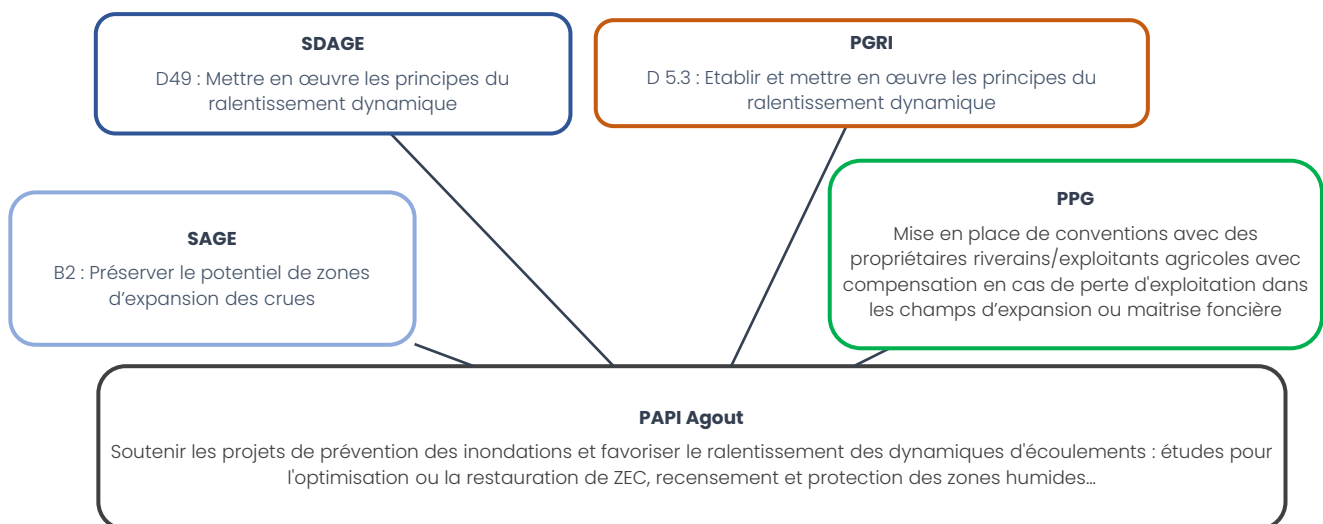
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 50 000 € TTC

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Collectivités, SAFER, DDT 81

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Diffuser** les connaissances acquises lors des études de référencement des ZEC des 20 dernières années ;
- o **Estimer** le potentiel de stockage de ces parcelles ;
- o **Entreprendre** les démarches d'acquisition foncière et/ou de compensation financière auprès des organismes compétents.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base des études de recensement des ZEC sur le bassin de l'Agout issues de documents de planification du risque inondation telles que le SPRI Agout, le PAPI Thoré et le PEP Agout, l'objectif premier de cette fiche action est de déterminer le potentiel d'expansion de crue des parcelles identifiées comme ZEC (volume stocké, écrêtement de l'inondation, surface mobilisée, occurrence de l'aléa impacté).

Une carte des ZEC pertinentes d'un point de vue hydraulique a été créée lors du SPRI Agout. Cette carte recense 27 ZEC réparti essentiellement sur le bassin du Sor (14) puis sur les bassins du Dadou (4), de l'Agout médian (3), de la Durenque (2), de l'Agout amont (2) et de l'Agout aval (2).

Concernant le Thoré, la 1^{ère} cartographie de ZEC a été réalisée dans le cadre du Schéma de Prévention du Risque Inondation (**SPRI**) Thoré en 2003. Cette carte se base sur les débordements observés lors des crues de 1930 et de 1999, le tracé de ces ZEC se retrouvent dans le PPRI du Thoré ainsi que dans le tracé de la zone d'aléa réalisé lors du

PEP Agout en 2022. Les surfaces de ZEC, actuellement mobilisée et sans enjeu, les plus importantes se trouvent entre Saint-Amans-Soult et Lacabarède puis au nord de Mazamet. La priorité d'action sera portée sur les bassins du Thoré, du Sor et de l'Agout médian/amont qui comporte des parcelles intéressantes à mobiliser pour l'expansion des crues

Dans un deuxième temps, nous présenterons nos données cartographiques aux communes et nous identifierons avec eux les propriétaires des parcelles qui seront potentiellement mobilisées. Voici les leviers d'action que nous emploierons afin de garantir les fonctionnalités hydrauliques des zones identifiées :

- **L'acquisition des parcelles**, à l'amiable de préférence, pour les propriétaires n'ayant pas d'intérêts à conserver leur terrain et qui souhaite se délester de l'entretien de ces derniers. Dans les cas où les propriétaires ne seraient pas obtempérant et que les parcelles présentent un réel intérêt pour les inondations, l'acquisition pourrait être réalisé via **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** ;
- **La compensation financière** pourra être employée lorsque les parcelles sont en culture agricole et que les propriétaires souhaitent continuer leur activité. Les pertes seront alors compensées lorsqu'un évènement de crue surviendra et que le rendement de l'exploitant sera impacté par la submersion de sa parcelle.

Cette fiche action sera en lien étroit avec **la FA 4.1** qui vise à accompagner les collectivités dans l'intégration des zones de débordements à préserver dans les documents de planification et d'urbanisme. L'objectif est d'acquérir une dizaine d'hectare sur les 6 ans du PAPI (frais notarié et frais de géomètre compris).

Un projet pilote à Noailhac servira d'exemple car la commune a bénéficié d'une étude hydraulique avec un scénario de décaissement de parcelle située le long d'une zone à enjeux. Ce scénario a montré que la diminution de la hauteur d'eau est très faible par rapport à l'investissement employé. En revanche, le volume stocké par cette parcelle lors des crues fréquentes qu'a connu la Durenque est important et ne doit en aucun cas faire l'objet d'une modification d'occupation de sol.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes contenant des zones de débordement pertinentes à préserver, issues principalement du SPRI Thoré, du SPRI Agout et du PEP Agout.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBA
- Concertation préalable : Discussion avec les collectivités et les propriétaires de parcelles à préserver ; Echange lors des réunions pilotes concernant les mises à jour des documents d'urbanisme.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur et PAPI ;

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : 50 000 € TTC

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Suivi des mises à jour des documents d'urbanisme (FA 4.1) Démarche de concertation et d'application des outils fonciers									
Coût de l'action HT	PM		25 000 €									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Suivi des mises à jour des documents d'urbanisme (FA 4.1) Démarche de concertation et d'application des outils fonciers												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	25 000 €												PM	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne	60 %		30 000 €
Région Occitanie			
Département du Tarn	20 %		10 000 €
Maître d'ouvrage (SMBA)	20 %		10 000 €
T.V.A.	0 %	0 €	-
TOTAL	100 %		50 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- o Ratio entre les parcelles identifiées et les parcelles préservées via un outil foncier ;
- o Estimation des volumes d'eau stockées lors de divers scénarios de crue ;
- o Satisfaction des élus et des propriétaires de parcelles.

FICHE ACTION 6.6

Identification, préservation et restauration des zones humides

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

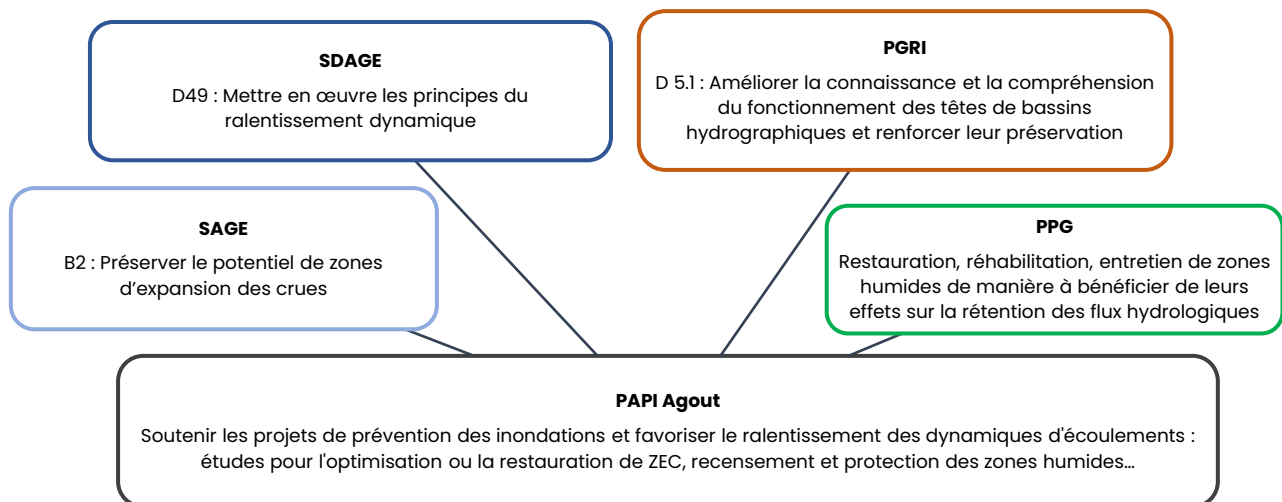
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Départements, Collectivités, structures CATZH, chambres d'agriculture, PNR du Haut-Languedoc.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Identifier** les **Zones Humides (ZH)** qui favorisent l'écrêtement des crues (par stockage, expansion des crues ou ralentissement des écoulements) ;
- **Mettre en place** des outils de protection de ces ZH ;
- **Mener** un dialogue territorial avec les acteurs du territoire pour échanger sur les connaissances acquises et la stratégie à mettre en place ;
- **Redonner** des fonctionnalités aux zones humides ayant subi des dégradations.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette fiche action a pour but d'identifier les ZH ayant une capacité d'écrêtement des crues par stockage/rétention, expansion des crues et ralentissement dynamique des écoulements via une analyse multicritère. Par la suite, l'objectif est de mettre en place des solutions de préservation pour les ZH non-artificialisées, et enclencher des démarches de restauration pour les zones les plus intéressantes à restaurer.

Les ZH n'ont pas les mêmes propriétés et fonctionnalités selon leur localisation dans le bassin versant (tête de bassin, zone de plaine, confluence) et l'occupation du sol (secteur urbain ou agricole...).

Le croisement des données d'inventaire ZH existants et de connaissance de l'aléa inondation, issue du diagnostic réalisé lors du PEP Agout, serviront à identifier et prioriser les parcelles sur lesquelles des actions de préservation ou de restauration seront réalisées.

Ce travail sera réalisé dans le cadre de la révision du SAGE Agout, dont les actions décrites par la suite feront l'objet d'un travail commun en groupe technique qui sera ensuite soumis à validation de la CLE du SAGE Agout.

Pour la phase opérationnelle, ce travail pourra s'appuyer sur un ensemble d'outils portés par le SMBA ou ses partenaires techniques. Concernant les projets portés via ces différents outils, tout nouvel aménagement sera conçu de façon à ne pas aggraver les enjeux d'inondations existants ou ne pas perturber les fonctionnalités des ZH recensées (hydraulique, qualitatif et biodiversité). Ces outils sont les suivants :

- Les PPG : Ils encouragent les pratiques agro-environnementales sur les parcelles agricoles afin de préserver les cours d'eau et les milieux humides (implantation de couverts végétaux notamment). Ils financent ces projets sur les secteurs prioritaires que sont le bassin du Sor et les bassins de l'Assou, du Sézy, du Bagas et de l'En Guibaud (BV de l'Agout aval et du Dadou) ;
- Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**
- Les contrats de milieu ;
- Les fonds d'aide à la plantation et à la maîtrise des ruissellements ;
- Les PPRi et les PLU(i) : Ils peuvent être mobilisés afin d'interdire tous nouveaux aménagements sur les zones humides (**Cf. FA 4.1**) ;
- Le droit de préemption : Il peut être utilisé sur les zones des communes identifiées comme stratégiques en matière de prévention des inondations (reconversion de l'occupation du sol) ;
- Les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales (**Cf. FA 4.1**)
- Les actions de communications envers les acteurs du territoire et le grand public concernant l'intérêt de préserver les ZH (**Cf. FA 1.3**)

Une attention particulière sera portée sur les ZH qui seront également identifiées comme ZEC dans le cadre de la FA 6.4

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Ensemble du bassin versant de l'Agout.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBA ;
- Concertation préalable : Groupe technique avec les partenaires, Validation par la CLE ;
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur SAGE et PAPI.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre												
Type de prestation	Identification des ZH, Groupe technique SAGE				Définition d'une stratégie d'action, Réflexion sur les outils à mettre en place, Action de communication et dialogue territorial,							
Coût de l'action TTC	PM				PM							

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Trimestre														
Type de prestation	Réalisation des actions de préservation et de restauration à mettre en place.												Bilan PAPI	
Coût de l'action TTC	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBA)			
T.V.A.	-		-
TOTAL	100 %		PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Surface de ZH identifiées comme pertinentes au regard de ses fonctionnalités hydrauliques ;
- Surface de ZH détériorée ayant fait l'objet d'une restauration ;
- Satisfaction des élus et des partenaires.

FICHE ACTION 6.7 Appui au suivi d'étude de démantèlement de friches industrielles en champs majeur de cours d'eau

MAITRE D'OUVRAGE : Collectivités

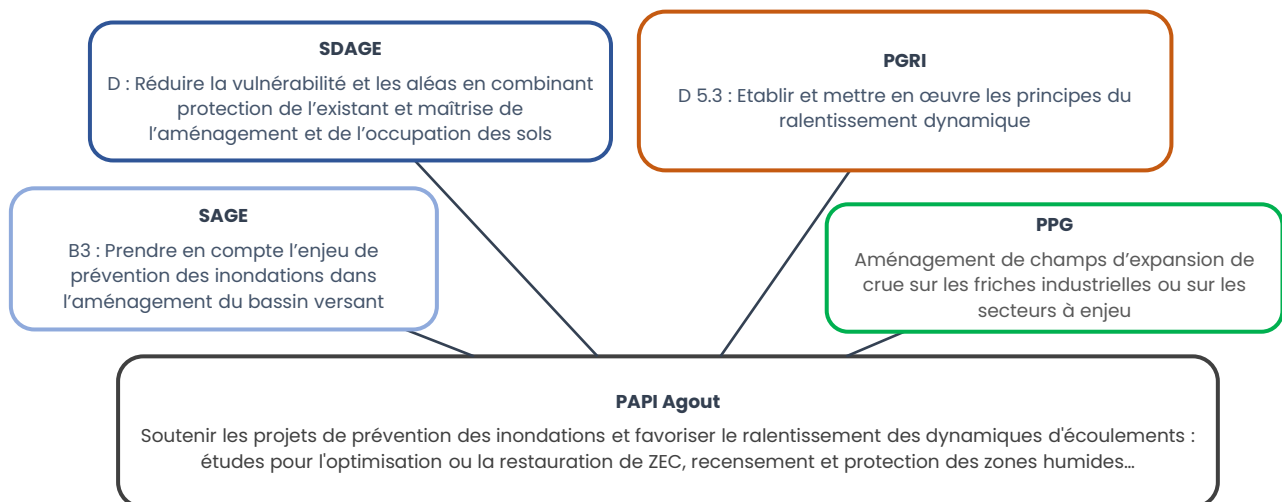
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Collectivités, Agence de l'Eau Adour-Garonne

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Communiquer** auprès des collectivités sur le recensement réalisé dans le cadre du PEP et sur les aides financières ;
- **Assister** les collectivités dans la rédaction du cahier des charges des études avant travaux ;
- **Appui** à l'analyse et aux conclusions portées sur ces études ;

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le déclin de l'industrie textile a conduit à l'abandon de nombreux bâtiments situés en lit majeur de l'Arnette, du Dadou et du Thoré notamment. Ces constructions limitent localement l'expansion des crues et renforcent l'aléa en cas de ruine ou de pollution des cours d'eau. Certaines de ses friches se trouvent en champs majeur de cours d'eau et occupent inutilement un volume conséquent qui pourrait servir de zone de stockage en temps de crue.

Le syndicat se positionner en AMO pour les projets de défrichement en lit majeur. Nous proposerons un appui technique dans le montage des dossiers de subventions tels que les Fonds Verts ou les aides régionales, notamment dans la justification du ralentissement dynamique des aménagements envisagés.

Sur le Thoré, 8 sites potentiels ont été recensé via une analyse cartographique qui croisent les données d'aléa et les usines hors service et feront l'objet d'une action de communication envers les communes concernées :

- L'usine de Therondel le long de l'En Barthe à Albine (Délainage)
- Site d'enfouissement de déchet de la Mane le long du Thoré à Mazamet

- L'usine Galibert et Sarrat le long du Candesoubre à Albine (Filature)
- L'usine Délainage du Thoré le long du Thoré à Bout-du-Pont-de-L'Arn
- L'usine Crouzet SARL le long du Thoré à Labastide-Rouairoux (Tissage)
- L'usine Teintures et Apprets du Thoré à Labastide-Rouairoux
- L'usine Sud couleur textiles le long du Thoré à Mazamet (teinture)
- La société d'exploitation de mégisserie le long du Thoré à Pont de l'Arn (tannage de cuir)

D'après les connaissances du syndicat, la commune de Mazamet envisage la destruction de l'usine des 3 lunes le long de l'Arnette et de l'usine de la Mole le long du ruisseau du même nom. Pour l'instant ces projets ne sont pas prévus à court terme mais nous avons invité la commune à revenir vers nous au cas où la réhabilitation des sites serait envisagée sur la durée du PAPI Agout. Sur le Dadou, une usine à Montdragon fera également l'objet d'investigation sur son devenir.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les bassins du Thoré et du Dadou.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Collectivités
- Concertation préalable : Réunion d'information sur les aides financières destinées aux collectivités et les informations collectées sur les sites en question.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ;

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 66 mois - Coût total : PM

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI		Appui à la rédaction des CCTP et à l'analyse des études									
Coût de l'action HT	-		PM									

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Appui à la rédaction des CCTP et à l'analyse des études												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	PM												-	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat			
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (Collectivité)			
T.V.A.	-		-
TOTAL	100 %		PM

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre d'études réalisées ;
- Nombre de projet de défrichement mis en œuvre ;
- Satisfaction des élus.

FICHE ACTION 6.8

Travaux d'aménagement du Blima

MAITRE D'OUVRAGE : Différent selon les compétences requises

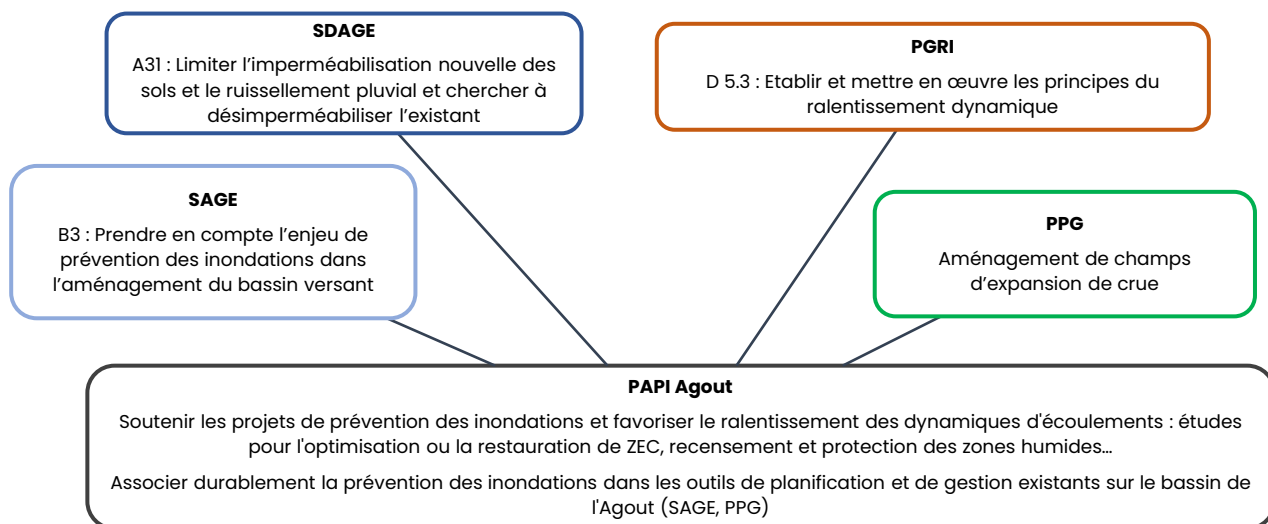
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 1 050 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Commune de Réalmont, CC Centre-Tarn, Agence de l'Eau Adour-Garonne, département du Tarn, DDT 81

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Etudier** le dimensionnement de la/des solution(s) choisie(s) dans lors de l'étude réalisée dans la **FA 4.4** ;
- o **Evaluer** l'impact de/des aménagement(s) sur les milieux aquatiques ;
- o **Apporter** une expertise au maître d'ouvrage lors du choix du maître d'œuvre et lors de la mise en œuvre et le suivi des travaux ;

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite au diagnostic du cours d'eau, aux études et aux choix réalisés lors de l'application de la **FA 4.4**, nous aurons la certitude de l'impact positif des aménagements sélectionnés sur les crues du Blima. L'étape suivante, qui est l'objet de cette fiche action, consiste à étudier le dimensionnement des solutions techniques choisies suite à l'AMC et l'ACB et à entreprendre toutes les procédures techniques et réglementaires (**étude d'impact notamment**) nécessaires pour mener les travaux et, enfin, les réaliser.

Le SMBA se positionnera en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage sur ce projet, une expertise sera apportée sur les études réalisées à la demande des collectivités. La prise en compte de l'ensemble des aspects techniques touchés par ce projet sera gage de réussite pour les collectivités présentes sur le bassin du Blima. La gestion des réseaux d'énergie, pluviaux et d'assainissement feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un projet global d'aménagement urbain. L'impact des solutions techniques envisagées sur la station de traitement des eaux usées par lagunage naturelle située rue de la Teulière sera également prise en compte.

Une étude paysagère de végétalisation de la commune de Réalmont pourrait être envisagée en parallèle des objectifs de réduction de vulnérabilité aux inondations et serait cohérent à mener dans une optique de résilience face au changement climatique.

Le SMBA sera en appui aux collectivités pour choisir le maître d'œuvre qui orchestrera les travaux d'aménagement du Blima (≈ 12 mois).

L'échéancier prévisionnel prévoit un délai important pour la phase avant-travaux afin d'avoir un temps de concertation et d'action dans le cas où des imprévus technique ou administratif se présenteraient. Les travaux se répartissent ensuite sur la fin du temps d'application du PAPI (≈18 mois).

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le bassin versant de Blima ; La commune de Réalmont.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- o Maître d'ouvrage de l'action : Différent selon les compétences requises
- o Concertation préalable : Présentation des résultats d'analyse de l'étude hydraulique au COPIL, Discussion sur la pertinence des solutions au regard de l'ACB et de l'AMC.
- o Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI ; Concertation à l'occasion des réunions des comités techniques avec les collectivités et les services de l'état ; Suivi d'étude en lien avec les prestataires et les services techniques des collectivités.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 30 mois - Coût total : 1 050 000 € HT

Année Trimestre	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Validation PAPI	Etude hydraulique du bassin versant et définition de la stratégie de gestion du Blima (FA 4.4)										
Coût de l'action HT	PM	Budget FA 4.4										

Année Trimestre	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	Etudes prévues FA 4.4				Rédaction DCE et choix su maître d'œuvre ; Fin d'étude d'impact				Réalisation et suivi des travaux				Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	Budget FA 4.4				50 000 €				1 000 000 €					

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	40 %	420 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne	40 %	420 000 €	
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (Commune de Réalmon)	20 %	210 000 €	
T.V.A.	20 %	210 000 €	-
TOTAL	100 %	1 050 000 € HT	1 260 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Suivi de l'avancement des études ;
- Retour du COPIL sur les premiers livrables ;
- Evaluation de la qualité des travaux ;
- Satisfaction des collectivités et riverains.

FICHE ACTION 6.9

Aménagement de lutte contre le ruissellement dans la commune de Revel

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Revel

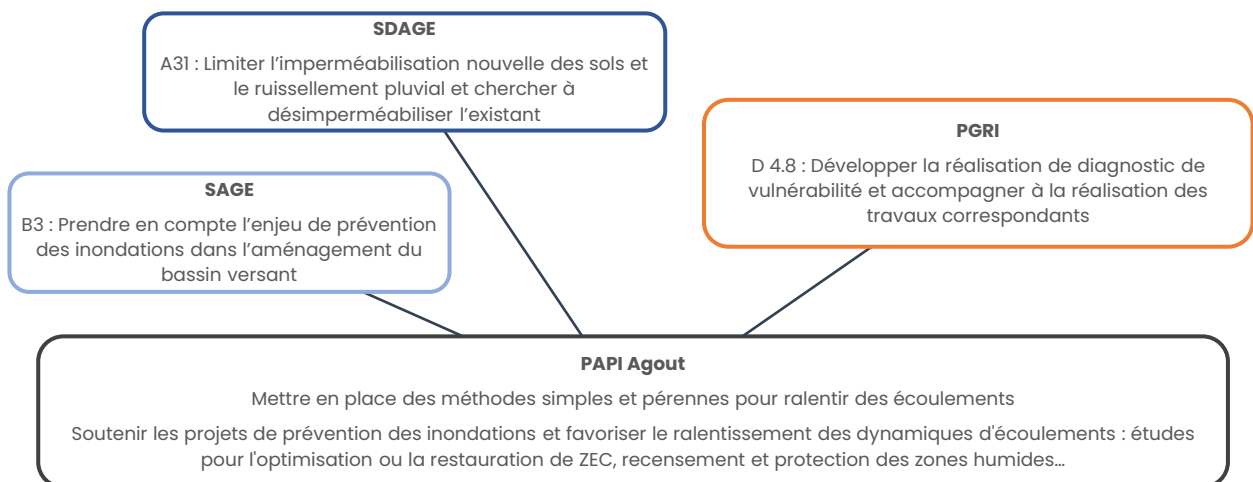
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 100 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Commune de Revel, DDT 31, DDT 81

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- o **Accompagner** la commune de Revel lors du choix de la solution technique suite à la réalisation de l'étude de réduction de vulnérabilité face au ruissellement ;
- o **Appui** à la réalisation du cahier des charges lié aux travaux ;
- o **Suivi** des travaux d'aménagement.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le bassin du Sor, le quartier dit de la boucle de Campmas sur la commune de Revel (quartier Saint-Ferréol), subit de manière récurrente des épisodes de ruissellement provoquant des inondations. En effet les habitations situées dans la boucle de Campmas sont situées en fond de talweg sur un secteur à forte pente, avec une nature de sol favorisant les écoulements souterrains et donc les résurgences.

Plusieurs études ont été mené sur le secteur par le passé afin de réduire la vulnérabilité du secteur :

- **Schéma Directeur Pluvial** de juillet 2012 : étude hydrologique avec comme solution technique la réalisation d'un bassin de rétention. L'enquête publique liée à l'étude n'a pas approuvés cette solution, le commissaire enquêteur a demandé qu'une autre solution soit étudiée et les riverains ont écrit un courrier à la commune pour demander le déplacement du projet de bassin.

Etude AVP de 2021 : Etude menée par le bureau d'étude Etudéo afin de localiser une nouvelle zone pour le bassin de rétention. Le projet a été stoppé car la solution technique ne permettait pas de résoudre correctement la problématique de ruissellement (faible niveau de protection, manque de stabilité des infrastructures...).

Aux regards de ces études et des difficultés rencontrées sur ce secteur, le bureau d'étude PHILIA Ingénierie a proposé une démarche en deux étapes à la commune de Revel comportant **un diagnostic et une phase de recherche de solution.**

Le diagnostic a montré que le secteur est soumis de façon récurrente à des épisodes orageux générant des écoulements de surface en nappe (ruissellement). L'épisode pluvieux de 2018, sur lequel est dimensionné l'ouvrage, est équivalent à un événement d'occurrence centennale. Le réseau pluvial de la boucle ne permet pas de gérer ces phénomènes, et des aménagements sont à concevoir pour permettre de limiter les ruissellements et les dégradations causées par ces deniers. En plus du ruissellement de surface, les caractéristiques des sols en place (roche fracturée) sont propices aux écoulements de subsurface qui arrivent dans les niveaux inférieurs des habitations.

Les solutions envisagées par le bureau d'étude devront permettre de lutter contre deux phénomènes :

- Du ruissellement de surface qui s'écoule en nappe avec des axes d'accumulation des écoulements liés au terrain naturel ;

Pour cette 1^{ère} problématique, deux solutions techniques impliquant un système de d'interception et de guidage du ruissellement sont envisagées :

- La création de deux merlons périphériques qui permettrait d'intercepter les écoulements et de les diriger d'un côté vers un fossé, et de l'autre vers un réseau pluvial ;
 - La création d'un mur mitoyen sur l'ensemble des habitations accompagnée d'un talutage et du maintien de la végétation actuelle qui enverrait les eaux vers le même réseau pluvial.
- Des écoulements de subsurface qui existent dès qu'il pleut et qui, par mise en charge, peuvent suinter dans les parties d'habitations enterrées par rapport au terrain naturel.

Cette 2nde problématique découle sur les solutions suivantes :

- La pose d'un drain périphérique à l'extérieur des habitations pour capter et dévier les écoulements souterrains ;
- La pose de drains ou la création de rigoles à l'intérieur des habitations afin d'évacuer l'eau pour éviter l'inondation.

Les travaux de déviation des eaux de ruissellement comprennent en grande majorité des travaux de réhabilitation du réseau d'eau pluviale qui seront mis de côté dans le cadre de cette fiche action. Les aménagements financés se concentreront sur la création des deux merlons ou du mur puis sur les travaux de création de drain mis en place en extérieur sur la parcelle des particuliers.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Le quartier de la boucle Campmas de la commune de Revel.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maitre d'ouvrage de l'action : Commune de Revel
- Concertation préalable : Réunion technique avec la commune et la DDT 31.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI en appui à la commune de Revel ; Concertation à l'occasion des réunions du comité technique.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 36 mois - Coût total : 100 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Type de prestation	Choix de la solution technique ; Concertation				Réalisation des aménagements							
Coût de l'action HT	-				100 000 €							

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Type de prestation	-												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	-												PM	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	50 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (Commune de Revel)	50 %	50 000 €	
T.V.A.	20%	20 000 €	-
TOTAL	100 %	100 000 € HT	120 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Efficacité de l'ouvrage en termes de ralentissement dynamique et de lutte contre le ruissellement ;
- Suivi des travaux ;
- Satisfaction des élus

FICHE ACTION 7.1

Diagnostic approfondi des ouvrages hydrauliques identifié(s)
comme potentiels Système d'Endiguement

MAITRE D'OUVRAGE : La maîtrise d'ouvrage des études pourra être déléguée au SMBA après convention spécifique de l'ensemble des parties (communes, EPCI-FP, SMBA)

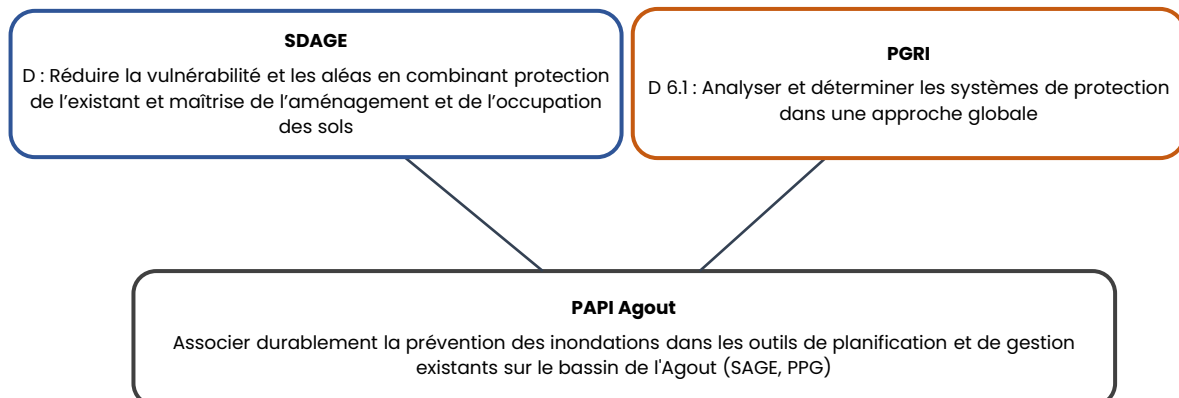
MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 150 000 € HT

PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) : Collectivités, DREAL, DDT

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- **Sensibiliser et informer** les communes sur les risques liés aux systèmes d'endiguement ;
- **Mener** un dialogue territorial avec les acteurs du territoire pour échanger sur les connaissances acquises et la stratégie à mettre en place ;
- **Rédiger** un cahier des charges afin de choisir un prestataire pour le diagnostic des ouvrages ;
- **Définir**, en concertation avec les communes, un plan de gestion de l'ouvrage suivant les résultats des études.

LIEN AVEC LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le département du Tarn ne recense aucun ouvrage hydraulique de type **Système d'Endiguement (SE)** sur son territoire. Cependant, lors du diagnostic inondation de 2022 réalisé par Cereg, le bureau d'étude a identifié trois ouvrages pouvant potentiellement être des SE. Une fiche action dédiée aux études d'identification de ces ouvrages a été inscrite dans le PEP mais le temps a manqué pour mettre en place l'étude au regard des autres fiches action à animer.

Des visites terrains avec les collectivités concernées ont été réalisées afin de prendre connaissance des ouvrages sur site. Une réunion avec la DREAL, la DDT 81 et les collectivités concernées par ces ouvrages a été organisée par l'EPAGE Agout en juin 2023 afin d'informer les collectivités des responsabilités de chacun et de la procédure de reconnaissance d'un ouvrage en tant que SE.

La question de responsabilité en cas d'occurrence d'un événement qui amènerait à une rupture d'ouvrage est assez complexe et pourrait potentiellement toucher les communes, au titre de maître d'ouvrage, et/ou les Intercommunalités, au titre de détenteur de la compétence GEMAPI (Le SMBA étant uniquement responsable des ouvrages faisant l'objet d'une convention).

Une non-régularisation des ouvrages, implique que ces aménagements relèveront légalement du droit commun, ou des prescriptions de la Loi sur l'Eau (potentielle neutralisation) s'ils ont un impact hydraulique et/ou s'ils peuvent accentuer l'aléa inondation. Les services de l'Etat en charge d'appliquer la Loi sur l'Eau (DDT) pourraient demander **une mise en transparence** de ces ouvrages illégaux.

Les études dédiées aux systèmes d'endiguement se font uniquement par des bureaux d'étude agréés dans ce domaine. Afin de permettre aux acteurs du territoire de se positionner, il convient de réaliser **un diagnostic approfondi des ouvrages qui permettra de déterminer :**

- Le linéaire de(s) ouvrage(s) ;
- L'aléa contre lequel l'ouvrage est dimensionné ;
- L'état de(s) ouvrage(s) ;
- Le nombre de personnes protégées ;
- Les coûts éventuels de travaux de remise en état.

A l'issue de cette analyse, nous disposerons de tous les éléments pour : soit retenir les ouvrages dans un futur système d'endiguement (demande d'autorisation environnementale), soit neutraliser l'ouvrage avec le propriétaire actuel. Les ouvrages retenus comme SE feront l'objet d'une étude de danger complète, qui est la pièce centrale d'une demande d'autorisation environnementale. **Si une étude de danger est menée, le PAPI pourra faire l'objet d'un avenant afin d'inclure une fiche action dédiée aux études et aux travaux qui en découleront.**

Un courrier a été envoyé aux communes et intercommunalités pour les informer de la volonté du syndicat de s'occuper de cette problématique et pour demander aux collectivités de prendre position. Des actions de communication seront également entreprises afin d'informer la population locale des décisions prises concernant le devenir des ouvrages.

TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

Les communes de Saint-Amans-Soult et de Labastide-Rouairoux.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Maître d'ouvrage de l'action : La maîtrise d'ouvrage des études pourra être déléguée au SMBA après convention spécifique de l'ensemble des parties (communes, EPCI-FP, SMBA)
- Concertation préalable : Réunion avec les collectivités et les services de l'état.
- Modalités de pilotage, de concertation et de suivi : Pilotage et suivi de l'action par l'animateur PAPI

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Durée : 72 mois - Coût total : 150 000 € HT

Année	2024				2025				2026			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre												
Type de prestation	Concertation et positionnement des collectivités				Rédaction des cahiers des charges et diagnostics approfondis des ouvrages							
Coût de l'action HT	PM				150 000 €							

Année	2027				2028				2029				2030	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Trimestre														
Type de prestation	Concertation territoriale, rédaction du cahier des charges de l'étude d'impact/de la neutralisation de l'ouvrage, réalisation des études												Bilan PAPI	
Coût de l'action HT	Avenant PAPI												PM	

PLAN DE FINANCEMENT

	Part	Montant HT	Montant TTC
Europe (Fonds FEDER)			
Etat	50 %	75 000 €	
Agence de l'eau Adour-Garonne			
Région Occitanie			
Département du Tarn			
Maître d'ouvrage (SMBAs/EPCI)	50 %	75 000 €	
T.V.A.	20%	30 000 €	-
TOTAL	100 %	150 000 € HT	180 000 € TTC

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Prise de position des collectivités ;
- Satisfaction des élus.